



Grand-Duché de Luxembourg  
Ministère d'État

# Bulletin de documentation

## SOMMAIRE

Les résultats des élections législatives du 10 juin 1979 . . . . .	1
Les résultats des élections du 10 juin 1979 pour l'Assemblée des Communautés européennes . . . . .	8
La formation du nouveau gouvernement . . . . .	10
La constitution des départements ministériels et leur attribution aux membres du gouvernement . . . . .	12
ANNEXES	
Arrêtés grand-ducaux . . . . .	15
Les communiqués publiés par le Maréchalat de la Cour . . . . .	18
La session extraordinaire de la Chambre des Députés du 6 juillet 1979 . . . . .	19
La 2e session extraordinaire de la Chambre des Députés . . . . .	19
La composition de la Chambre des Députés . . . . .	24
La déclaration gouvernementale du 24 juillet 1979 . . . . .	25

# Les résultats des élections législatives du 10 juin 1979

Voici les résultats officiels des élections législatives qui ont eu lieu le 10 juin 1979 au Grand-Duché :

	Nombre de votants	Bulletins blancs	Bulletins nuls	Bulletins blancs et nuls
SUD	75.859	3.161	2.553	5.714
EST	21.270	629	1.039	1.668
CENTRE	61.808	1.664	2.060	3.724
NORD	29.972	828	1.167	1.995
<b>Total</b>	<b>188.909</b>	<b>6.282 (3,33%)</b>	<b>6.819 (3,60%)</b>	<b>13.101 (6,93%)</b>

Bulletins valables : 175.808 (93,07%)

sièges

Liste 1 : (Parti ouvrier socialiste luxembourgeois)	14
Liste 2 : (Parti social-démocrate)	2
Liste 3 : (Parti communiste luxembourgeois)	2
Liste 4 : (Parti démocratique)	15
Liste 5 : (Alternativ Lëscht - Wiert Iech)	0
Liste 6 : (Parti chrétien-social)	24
Liste 7 : (Ligue communiste révolutionnaire)	0
Liste 8 : (Liberal Partei)	0
Liste 9 : (Enrôlés de Force)	1
Liste 10 : (Liste Jean Gremling — Socialistes indépendants)	1
Liste 11 : (Club des indépendants)	0

59

## 1<sup>re</sup> circonscription (Sud)

Nombre de votants : 75.859

Bulletins blancs : 3.161

Bulletins nuls : 2.553

Bulletins blancs et nuls : 5.714 (7,532%)

Bulletins valables : 70.145 (92,468%)

Nombre total des suffrages valables de toutes les listes : 1.594.849

Nombre électoral : 63.794

Total des suffrages :

Liste 1 : (Parti ouvrier socialiste luxembourgeois)	482.953	30,28%
Liste 2 : (Parti social-démocrate)	104.799	6,57%
Liste 3 : (Parti communiste luxembourgeois)	143.146	8,98%
Liste 4 : (Parti démocratique)	245.261	15,38%
Liste 5 : (Alternativ Lëscht - Wiert Iech)	15.843	0,99%
Liste 6 : (Parti chrétien-social)	486.322	30,49%
Liste 7 : (Ligue communiste révolutionnaire)	4.468	0,28%
Liste 9 : (Enrôlés de Force)	112.057	7,03%

Total des sièges :

Liste 1 :	8 sièges
Liste 2 :	1 siège
Liste 3 :	2 sièges
Liste 4 :	4 sièges
Liste 5 :	0 siège
Liste 6 :	8 sièges
Liste 7 :	0 siège
Liste 9 :	1 siège

24 sièges

RÉSULTATS OFFICIELS PAR LISTES ET CANDIDATS :

Liste 1

1. Poos Jacques F.	25.279	élu
2. Berg Benny	23.618	élu
3. Schmit Lydie	23.345	élue
4. Thoss Maurice	21.990	élu
5. Regenwetter Jean	21.595	élu
6. Brebsom Jos.	21.365	élu
7. Krier Roger	21.318	élu
8. Dondelinger Willy	20.947	élu
9. Birtz Nicolas	20.739	
10. Bigelbach-Fohrmann Marthe	20.698	
11. Knauf Marcel	19.925	
12. Eickmann Nicolas	19.851	
13. Zirves André	19.840	
14. Steichen Robert	19.652	
15. Kaiser Armand	19.435	
16. Rech Louis	18.983	
17. Konz Josy	18.794	
18. Goffinet Arthur	18.462	
19. Greisch Mathias	18.316	
20. Eveling-Hauptert Margot	18.192	
21. Schmitz Henri	18.104	
22. Sander Erny	17.647	
23. Michely Jeannot	17.463	
24. Linden Marcel	17.395	
	<hr/>	
	482.953	

Liste 2

1. Lulling Astrid	13.646	élue
2. Goedert Albert	5.705	
3. Weyler Pierre	5.432	
4. Rumé Nicolas	5.347	
5. Gansen-Bertrang Lily	5.087	
6. Conter Claude	4.589	
7. Tholl Marcel	4.305	
8. Burkel Pierre	3.984	
9. Engeldinger Marcel	3.782	
10. Rehlinger Jean-Pierre	3.749	
11. Colling-Smal Marie-José	3.737	
12. Schmitt Charles	3.734	
13. Steichen Mariette	3.715	
14. Ney Pierre	3.677	
15. Lieser Lucien	3.593	
16. Reding Alex	3.489	
17. Reder Robert	3.486	
18. Groben Aloyse	3.462	
19. Gaspers Paul	3.447	
20. Mamer François	3.432	
21. Haag Michel	3.395	
22. Schaefer Georges	3.356	
23. Lucas Nicolas	3.347	
24. Schmitz Jean	3.303	
	<hr/>	
	104.799	

Liste 3

1. Urbany René	9.920	élu
2. Bisdorff Aloyse	7.477	élu
3. Wotipka Georges	6.525	
4. Meis Dominique	6.495	
5. Urbany Serge	6.280	

6. Hoffmann André	6.129	
7. Ackermann Pierre	5.962	
8. Marx Camille	5.862	
9. Piazza Bruno	5.852	
10. Schlime André	5.813	
11. Pütz Marcel	5.730	
12. Passeri-Bechberger Marianne	5.684	
13. Castellano Henri	5.642	
14. Ruckert Jos.	5.594	
15. Alverdi Daniel	5.569	
16. Sowa Nicole	5.517	
17. Muller Camille	5.508	
18. Kutten Ed.	5.496	
19. Krier Clement	5.461	
20. Wagener Ted	5.396	
21. Simonelli Gilbert	5.343	
22. Schwickert Norbert	5.332	
23. Schlüter Cyrille	5.284	
24. Schweich-Ehmann Emilie	5.275	
	<hr/>	
	143.146	

Liste 4

1. Barthel Josy	17.019	élu
2. Mart René	13.472	élu
3. Berchem Albert	11.967	élu
4. Eyschen Josy	11.687	élu
5. Prussen Robert	11.313	
6. Rasquin Fernand	10.088	
7. Grethen Henri	10.014	
8. Hoffmann Milla	9.763	
9. Rousseau Michel	9.717	
10. Schwachtgen André	9.702	
11. Jeitz Raymond	9.599	
12. Stoffel Joseph	9.539	
13. Mines Camille	9.521	
14. Kihn Gaston	9.491	
15. Busch Paul	9.490	
16. Linden Jemp	9.489	
17. Losch Carlo	9.476	
18. Olinger-Backes Maggy	9.404	
19. Schmit André	9.350	
20. Weisgerber Jean-Pierre	9.289	
21. Hoschette Joseph	9.116	
22. Klein Pierre	9.048	
23. Urth Michel	8.959	
24. Wagener Jacques	8.748	
	<hr/>	
	245 261	

Liste 5

1. Dörner Charles	838	
2. Casali Yolande	802	
3. Aniset Paul	800	
4. Blau Lucien	800	
5. Kayser Roland	725	
6. Marth Béatrice	706	
7. Reding Jean-Claude	706	
8. Grobelny-Thinnes Christa	699	
9. Gilbertz André	698	
10. Lepage Jacques	694	
11. Grosbusch Gilbert J. F.	690	

12. Huebschen Jean	666
13. Ettinger Albert	665
14. Leches Claude	663
15. Schneider-Didier Thérèse	660
16. Spautz Valérie	652
17. Jacoby Jean-Marie	644
18. Spautz Régnier	635
19. Krier Charles	632
20. Gilbertz Georges	631
21. Reinesch-Royer Nicole	627
22. Knuppertz Jeannot	615
23. Schmit Serge	595
	<hr/>
	15.843

### Liste 7

1. Becker Joëlle	439
2. Lulling Jean-Pierre	400
3. Wagner Gabrielle	381
4. Jost Marguerite	376
5. Herman Françoise	374
6. Jost Frank	369
7. Turpel Justin	364
8. Klein Théo	360
9. Jacoby Albert	358
10. Wirth Jos.	349
11. Mertzig Robert	349
12. Wenzel Carlo	349

4.468

### Liste 6

1. Wolter Jean	25.018	élu
2. Spautz Jean	24.740	élu
3. Reding Viviane	22.971	élu
4. Glesener Jean-Pierre	22.723	élu
5. Bürger René	22.655	élu
6. Colling Fränz	22.118	élu
7. Lentz-Cornette Marcelle	21.596	élu
8. Lucius Joseph	20.931	élu
9. Majerus Nic	20.886	
10. Koch Henri	20.120	
11. Gillen Marcel	19.634	
12. Bernard Guy	19.385	
13. Kremer René	19.354	
14. Thinnes Arthur	19.285	
15. Juncker Jean-Claude	19.064	
16. Dunkel Henri	18.844	
17. Waringo Charles	18.770	
18. Breyer Roland	18.709	
19. Schadeck Roby	18.435	
20. Mischo Jos	18.348	
21. Weber Fernand	18.240	
22. Hermann Marie-Marguerite	18.217	
23. Jacque Victor	18.197	
24. Lutgen Romain	18.082	

486.322

### Liste 9

1. Weirich Joseph	7.160	élu
2. Scholer Mathias	5.772	
3. Benoit Joseph	4.893	
4. Adam Hubert	4.810	
5. Buchler Jean-Pierre	4.797	
6. Flammang Georges	4.728	
7. Lommel François	4.685	
8. Jacob Bernard	4.665	
9. Devillet Carlo	4.643	
10. Noël Emile	4.640	
11. Meunier-Kirsch Amélie	4.635	
12. Schaul Albert	4.528	
13. Kerg René	4.481	
14. Maar Marcel	4.404	
15. Neu Félix	4.402	
16. Koehler Charles	4.396	
17. Wolff Léopold	4.395	
18. Reisch Camille	4.367	
19. Stracks Norbert	4.352	
20. Steffen-Schmit Marguerite	4.311	
21. Olsem Emile	4.298	
22. Reiser-Schockmel Germaine	4.277	
23. Beffort-Lesch Apolline	4.252	
24. Schmit Dominique	4.166	

112.057

## 2<sup>e</sup> circonscription (Est)

Nombre de votants : 21.270

Bulletins blancs : 629

Bulletins nuls : 1.039

Bulletins blancs et nuls : 1.668 (7,84%)

Bulletins valables : 19.602 (92,16%)

Nombre total des suffrages valables de toutes les listes : 112.824

Nombre électoral : 16.118

Total des suffrages :

Liste 1 : (Parti ouvrier socialiste luxembourgeois)	18.214	16,14%
Liste 2 : (Parti social-démocrate)	8.275	7,34%
Liste 3 : (Parti communiste luxembourgeois)	1.735	1,54%
Liste 4 : (Parti démocratique)	27.009	23,94%
Liste 5 : (Alternativ Lëscht - Wiert Iech)	940	0,83%
Liste 6 : (Parti chrétien-social)	48.552	43,03%
Liste 9 : (Enrôlés de Force)	8.099	7,18%

Total des sièges :	Liste 1 : 1 siège
	Liste 2 : 0 siège
	Liste 3 : 0 siège
	Liste 4 : 2 sièges
	Liste 5 : 0 siège
	Liste 6 : 3 sièges
	Liste 9 : 0 siège
6 sièges	

### RÉSULTATS OFFICIELS PAR LISTES ET CANDIDATS :

#### Liste 1

1. Schlechter Marcel	3.949	élu
2. Schroeder Aly	3.193	
3. Wehenkel Claude	3.090	
4. Massard Jos. A.	2.708	
5. Bicheler Paul	2.667	
6. Clemens Jean-Pierre	2.607	
	18.214	

#### Liste 2

1. Hurt Georges	3.011
2. Kalmes Erwin	1.359
3. Rennel Joseph	1.100
4. Schroeder François	1.012
5. Loutsch Renaud	1.011
6. Weber Edouard M. A.	782
	8.275

#### Liste 3

1. Hurt Joseph	340
2. Hubsch Mathias	316
3. Engel, née Schock Jeanne	281
4. Grimberger, née Laschette Catherine	274
5. Hellenbrand Gusty	270
6. Weirich Erny	254
	1.735

#### Liste 4

1. Wagner Charles	5.360	élu
2. Braun Victor	5.141	élu
3. Gitzinger Robert	4.803	

4. Sinner Rhett	3.943
5. Delleré Gabriel	3.886
6. Schadeck Victor	3.876
	27.009

#### Liste 5

1. Zahles Martine	176
2. Dejon Emile	163
3. Schmitt Théo	155
4. Schreiner Marc	152
5. Hammer Paul	148
6. Schummer Marco	146
	940

#### Liste 6

1. Boden Fernand	10.938	élu
2. Urwald Jean-Pierre	8.931	élu
3. Wagener Pol	7.502	élu
4. Lenert Roger	7.146	
5. Pundel Jos.	7.065	
6. Strotz Nic.	6.970	
	48.552	

#### Liste 9

1. Steffen Roger	1.454
2. Thommes Marcel	1.423
3. Schemel Ernest	1.408
4. Hames Jean	1.353
5. Diederich Jean	1.247
6. Stephany Albert	1.214
	8.099

### 3<sup>e</sup> Circonscription (Centre)

Electeurs inscrits : 70.164  
 Nombre de votants : 61.808 (88,091%)  
 Bulletins blancs : 1.664  
 Bulletins nuls : 2.060  
 Bulletins blancs et nuls : 3.724 (6,025%)  
 Bulletins valables : 58.084 (93,975%)  
 Nombre total des suffrages valables sur toutes les listes : 1.094.785  
 Nombre électoral : 52.133

#### Total des suffrages :

Liste 1 :	(Parti ouvrier socialiste luxembourgeois)	195.831	17,89%
Liste 2 :	(Parti social-démocrate)	45.179	4,12%
Liste 3 :	(Parti communiste luxembourgeois)	28.766	2,63%
Liste 4 :	(Parti démocratique)	328.503	30,01%
Liste 5 :	(Alternativ Lëscht - Wiert Iech)	12.182	1,11%
Liste 6 :	(Parti chrétien-social)	407.916	37,26%
Liste 7 :	(Ligue communiste révolutionnaire)	2.517	0,23%
Liste 8 :	(Liberal Partei)	6.133	0,56%
Liste 10 :	(Liste Jean Gremling - Socialistes Indépendants)	66.909	6,11%
Liste 11 :	(Club des Indépendants)	849	0,08%

Total des sièges :	Liste 1 :	4 sièges
	Liste 2 :	0 siège
	Liste 3 :	0 siège
	Liste 4 :	7 sièges
	Liste 5 :	0 siège
	Liste 6 :	8 sièges
	Liste 7 :	0 siège
	Liste 8 :	0 siège
	Liste 10 :	1 siège
	Liste 11 :	0 siège
	<hr/>	
20 sièges		

#### RÉSULTATS OFFICIELS PAR LISTES ET CANDIDATS :

##### Liste 1

1. Krieps Robert	13.748 élu
2. Wohlfart Joseph	12.954 élu
3. Hengel René	12.878 élu
4. Van den Bulcke René	11.354 élu
5. Goebbels Robert	10.779
6. Ackermann Henri	10.311
7. Angel Robert	10.160
8. Esslingen Gustave	9.560
9. Hildgen Alphonse dit Fons	9.557
10. Delvaux Michel	9.401
11. Kollwelter René	9.366
12. Meis Robert	9.237
13. Jung Mathilde dite Tilly	8.930
14. Unsen Charles	8.658
15. Kieffer Camille	8.633
16. Hermes Emile	8.326
17. Schneider Jean dit Jeannot	8.314
18. Roden Julien	8.133
19. Boever-Hames Jeanne	8.098
20. Schumacher Henri	7.434
<hr/>	
195.831	

##### Liste 2

1. Bousser Albert	3.975
2. Van Kauenbergh Adrien	3.221
3. Georges Fernand	3.163
4. Schleimer Roger	2.910
5. Reiffers Charles	2.379
6. Koenig Nicolas dit Non	2.245
7. Mangen Robert J.	2.203
8. Braun Nicolas	2.165
9. Molling René	2.135
10. Moes Paul	2.117
11. Hollenfeltz-Bousser Laurence	2.028
12. Ries Emile dit Mill	2.027
13. Loewen André dit Tom	1.989
14. Faber-Weis Félicie	1.968
15. Lentz Antoine dit Tunn	1.966
16. Serrig Jean	1.888
17. Theisen Robert	1.820
18. Weiland Ernest	1.673
19. Visser Walter	1.657
20. Valentiny Nico	1.650
<hr/>	
45.179	

### Liste 3

1. Bernard Zénon	2.676
2. Wehenkel Henri	1.829
3. Urbany-Hoffmann Jacqueline	1.692
4. Grissius Francis	1.640
5. Leick Georges dit Jorry	1.436
6. Hübsch Fernand	1.431
7. Frisch François	1.405
8. Hoffmann François	1.369
9. Bausch André	1.350
10. Bastian Théodore	1.333
11. Moes André	1.305
12. Bormes-Zwank Liliane	1.302
13. Feierstein Nic.	1.302
14. Willkomm Pierre	1.284
15. Schneider Denise	1.279
16. Redondo Jean-Laurent	1.278
17. Wesquet Jean	1.260
18. Ewen Théo	1.216
19. Freylinger Raymond	1.200
20. Martin Raymond	1.179
	<hr/>
	28.766

### Liste 4

1. Thorn Gaston	31.246	élu
2. Flesch Colette	28.580	élue
3. Krieps Emile	20.181	élu
4. Hamilius Jean	19.013	élu
5. Konen René dit Boy	18.606	élu
6. Hellinckx Camille	17.172	élu
7. Meintz Carlo	16.970	élu
8. Polfer Lydie	16.108	
9. Brasseur Anne épouse Wagner	15.310	
10. Pescatore Claude	14.994	
11. Rippinger Jean-Paul	14.356	
12. Backes Jean	14.058	
13. Henckes Jacques-Yves	13.825	
14. Erpelding Marcel	13.065	
15. Stendebach Théo	12.884	
16. Wanderscheid Albert	12.856	
17. Hansen Joseph	12.680	
18. Dostert Raymond	12.502	
19. Schmitt Pierre	12.085	
20. Koob Nic.	12.012	
	<hr/>	
	328.503	

### Liste 5

1. Welter Diane	857
2. Schons Guy	840
3. Bruck Marie Antoinette dite Tania	778
4. Krier-Binsfeld Mariette	683
5. Lanser Elisabeth dite Lisy	648
6. Goedert Jean Alphonse	630
7. Well Serge	603
8. Zanter Jean	581
9. Houss Jules	580
10. Koppes Marie dite Pit	579
11. Closter Fernand	577
12. Schons Claude	568
13. Hanck Norbert	559
14. Kipgen Guy	550
15. Poncelet Blanche	548
16. Medernach Robert	543

17. Lahyr Albert	530
18. Olinger Pierre	515
19. Schickes John	510
20. Schmit Jean	503

---

12.182

### Liste 6

1. Werner Pierre	32 502	élu
2. Santer Jacques	26.570	élu
3. Bollendorff Léon	23.109	élu
4. Mühlén Ernest	23.003	élu
5. Margue Georges	21.347	élu
6. Rau Ferdinand dit Fernand	21.133	élu
7. Mosar Nic.	20.995	élu
8. Fischbach Marc	20.955	élu
9. Goedert Jean	20.243	
10. Frieden Pierre	19.753	
11. Hennicot-Schoepges Erna d. Colette	19.500	
12. Theis Alphonse	19.030	
13. Kraemer Jean-Pierre	18.639	
14. Daleiden Robert	18.058	
15. Bourg Guillaume dit Willy	17.911	
16. Brucher Jean	17.534	
17. Meyers Jo	17.408	
18. Turpel Marc	17.171	
19. Wagener Jean-Pierre	16.870	
20. Liber Jean dit John	16.185	

---

407.916

### Liste 7

1. Fischbach Théo	418
2. Portante Jean	395
3. Gorza Thérèse	377
4. Theis Hubert	340
5. Fontaine Claude	338
6. Kremer Gaston	334
7. Kremer André	315

---

2.517

### Liste 8

1. Bertrand Jean-Pierre	1.645
2. Scherer Pierre	334
3. Meiers Jules	334
4. Faltz Madeleine	313
5. Besch André	285
6. Fischer Jean	272
7. Dörner Charles Pierre	252
8. Dupont Albert	236
9. Pletschette Jos.	229
10. Wolff Jean	225
11. Wolff Lucien	214
12. Goergen François	212
13. Geiben Jean	209
14. Stahn Henri	207
15. Goetzing Henri	203
16. Weides Bernard dit Ben	200
17. Hartmann Jean-Pierre	199
18. Mertès Jean-Paul	198
19. Weides Roger	186
20. Wagener Armand	180

---

6.133

### Liste 10

1. Gremling Jean	10.621 élu
2. Gremling Jean-Georges	4.084
3. Steichen Jean	3.737
4. Faber Camille	3.151
5. Kieffer Bernard dit Ben	3.065
6. Felten Léon	3.011
7. Probst Albert	2.963
8. Levy Fernand dit Ferd	2.928
9. Molling Victor	2.874
10. Bernard Cornelia dite Conny	2.869
11. Peschon Michel	2.842
12. Baltes Claude	2.841

13. Faber Gertrude dite Gerty	2.800
14. Schuller Charles	2.794
15. Federspiel-Feiereisen Andrée	2.790
16. Felten-Kaiser Jeanne	2.757
17. Feyerstein Georges	2.722
18. Goergen Christiane	2.712
19. Grethen Alfred	2.687
20. Neyertz Jean	2.661
	<hr/>
	66.909

### Liste 11

1. Gomand Georges	849
-------------------	-----

## 4<sup>e</sup> Circonscription (Nord)

Nombre de votants : 29.972

Bulletins blancs : 828

Bulletins nuls : 1.167

Bulletins blancs et nuls : 1.995 (6,65%)

Bulletins valables : 27.977 (93,35%)

Nombre total des suffrages valables sur toutes les listes : 238.795

Nombre électoral : 23.880

Total des suffrages :

Liste 1 : (Parti ouvrier socialiste luxembourgeois)	40.865	17,11%
Liste 2 : (Parti social-démocrate)	23.552	9,86%
Liste 3 : (Parti communiste luxembourgeois)	3.639	1,52%
Liste 4 : (Parti démocratique)	47.631	19,95%
Liste 5 : (Alternativ Lëscht - Wiert Iech)	1.304	0,55%
Liste 6 : (Parti chrétien-social)	106.600	44,64%
Liste 9 : (Enrôlés de Force)	15.204	6,37%

Total des sièges :

Liste 1 :	1 siège
Liste 2 :	1 siège
Liste 3 :	0 siège
Liste 4 :	2 sièges
Liste 5 :	0 siège
Liste 6 :	5 sièges
Liste 9 :	0 siège

### RÉSULTATS OFFICIELS PAR LISTES ET CANDIDATS :

#### Liste 1

1. Abens Victor	9.230 élu
2. Hansen Frankie	5.322
3. Weiler Camille	4.295
4. Linster Guy	4.112
5. Weyland Antoine	3.906
6. Wennmacher Nico	3.746
7. Kails Louis	3.633
8. Muller René	3.500
9. Speicher Metty jr.	3.121
	<hr/>
	40.865

#### Liste 2

1. Cravatte Henry	7.410 élu
2. Heidt René	2.225
3. Faber Nicolas	2.193
4. Biver André	2.068
5. Wagener Jean	2.045
6. Kremer Jean	1.979

7. Leider Marguerite	1.923
8. Medernach Joseph	1.919
9. Meis Paul	1.790
	<hr/>
	23.552

#### Liste 3

1. Grandgenet Joseph	623
2. Defays Marcel	427
3. Bernard-Muller Josette	408
4. Simon Henri	385
5. Asselborn Michel	375
6. Muttergé Jo	368
7. Wathgen Norbert	363
8. Quintus Jean	347
9. Boerger Camille	343
	<hr/>
	3.639

#### Liste 4

1. Goerens Charles	6.524 élu
2. Hubsch René	5.731 élu

3. Molitor Frank	5.710
4. Thyès-Walch Marthe	5.476
5. Wehrhausen Michel	5.451
6. Wantz Alex	5.295
7. Frieden Claude	4.621
8. Gaul Firmin	4.512
9. Meyers Carlo	4.311

47.631

**Liste 5**

1. Steffen Robert	436
2. Emeringer Robert	293
3. Hilbert Simone	289
4. Grobelny Claude	286

1.304

**Liste 6**

1. Ney Camille	15.483 élu
2. Juncker Ed.	14.832 élu
3. Steichen René	11.733 élu

4. Gerson Emile	11.521 élu
5. Dichter Jean-Pierre	11.312 élu
6. Nanquette Henri	11.249
7. Bonert Maurice	10.591
8. Petry Ernest	10.420
9. Schon Mathias	9.459

106.600

**Liste 9**

1. Clees Jos.	1.836
2. Keipes Théo	1.772
3. Infalt-Heinisch Georgette	1.737
4. Heintz Erni	1.728
5. Baddé Charles	1.690
6. Deckenbrunnen Emile	1.676
7. Zigrand François	1.635
8. Lessel Fernand	1.624
9. Lanners-Marx Marie	1.506

15.204

## Les résultats des élections du 10 juin 1979 pour l'Assemblée des Communautés européennes

### Circonscription unique

Electeurs inscrits : 212.740  
 Nombre de votants : 189.141 (88,907%)  
 Bulletins blancs : 10.875  
 Bulletins nuls : 7.507  
 Bulletins blancs et nuls : 18.382 (9,719%)  
 Bulletins valables : 170.759 (90,281%)  
 Total des suffrages valables de toutes les listes : 974.991  
 Nombre électoral : 139.285

**Total des suffrages :**

Liste 1 : (Parti ouvrier socialiste luxembourgeois)	211.106	21,65%
Liste 2 : (Parti social-démocrate)	68.289	7,00%
Liste 3 : (Parti communiste luxembourgeois)	48.813	5,01%
Liste 4 : (Parti démocratique)	274.307	28,14%
Liste 5 : (Alternativ Lëscht - Wiert Iech)	9.485	0,97%
Liste 6 : (Parti chrétien-social)	352.296	36,13%
Liste 7 : (Ligue communiste révolutionnaire)	5.085	0,52%
Liste 8 : (Liberal Partei)	5.610	0,58%

Total des sièges :	Liste 1 :	1 siège
	Liste 2 :	0 siège
	Liste 3 :	0 siège
	Liste 4 :	2 sièges
	Liste 5 :	0 siège
	Liste 6 :	3 sièges
	Liste 7 :	0 siège
	Liste 8 :	0 siège
		<hr/>
		6 sièges

RÉSULTATS OFFICIELS PAR LISTES ET CANDIDATS :

Liste 1

1. Abens Victor	12.767	élu
2. Poos Jacques F.	7.596	
3. Kriepps Robert	7.440	
4. Berg Benny	6.704	
5. Wohlfart Joseph	6.324	
6. Schmit Lydie	6.038	
7. Hansen Frankie	3.979	
8. Van den Bulcke René	3.726	
9. Dondelinger Willy	3.548	
10. Thoss Maurice	3.336	
11. Meis Robert	2.581	
12. Schlechter Marcel	2.263	

66.302

Suffrages de liste 144.804

211.106

Liste 2

1. Lulling Astrid	12.273	
2. Cravatte Henry	7.535	
3. Bousser Albert	2.007	
4. Hurt Georges	1.594	
5. Georges Fernand	1.593	
6. Schleimer Roger	1.472	
7. Weyler Pierre	1.445	
8. van Kauenbergh Adrien	1.434	
9. Goedert Albert	1.411	
10. Gansen-Bertrang Lily	1.134	
11. Conter Claude	900	
12. Schroeder François	517	

33.315

Suffrages de liste 34.974

68.289

Liste 3

1. Urbany René	3.680	
2. Bernard Zénon	1.752	
3. Bisdorff Aloyse	1.366	
4. Wehenkel Henri	675	
5. Hübsch Fernand	622	
6. Grissius Francis	564	
7. Passeri-Bechberger Marianne	373	
8. Sowa Nicole	364	
9. Pütz Marcel	329	
10. Leick Georges	322	
11. Krier Clement	283	
12. Wesquet Jean	161	

10.491

Suffrages de liste 38.322

48.813

Liste 4

1. Thorn Gaston	32.314	élu
2. Flesch Colette	21.660	élu
3. Barthel Josy	12.240	

4. Kriepps Emile	8.469
5. Hamilius Jean	7.204
6. Mart René	5.977
7. Meintz Carlo	5.207
8. Goerens Charles	3.758
9. Eyschen Josy	2.631
10. Prüssen Robert	2.186
11. Gitzinger Robert	2.085
12. Schon Jean-François	1.628

105.359

Suffrages de liste 168.948

274.307

Liste 5

1. Schons Guy	387
2. Dörner Charles	374
3. Krier-Binsfeld Mariette	340
4. Grosbusch Gilbert J. P.	230
5. Reding Jean-Claude	207
6. Houss Jules	171

1.709

Suffrages de liste 7.776

9.485

Liste 6

1. Werner Pierre	27.305	élu
2. Boden Fernand	14.532	élu
3. Santer Jacques	14.119	élu
4. Wolter Jean	10.678	
5. Spautz Jean	9.598	
6. Ney Camille	9.221	
7. Estgen Nicolas	7.283	
8. Fischbach Marc	6.282	
9. Mosar Nic	6.094	
10. Lentz-Cornette Marcelle	5.311	
11. Bürger René	5.133	
12. Schiltges Marie-Madeleine	4.192	

119.748

Suffrages de liste 232.548

352.296

Liste 7

1. Lulling Jean-Pierre	270
2. Gorza Thérèse	235
3. Portante Jean	179
4. Kremer Gaston	165
5. Kremer André	125
6. Mertzig Robert	97

1.071

Suffrages de liste 4.014

5.085

## Liste 8

1. Bertrand Jean-Pierre	961
2. Faltz Madeleine	169
3. Dupont Albert	143
4. Besch André	133
5. Meiers Jules	125
6. Scherer Pierre	103
7. Dörner Charles Pierre	85
8. Neuman Norbert	82

9. Goergen François	73
10. Goetzingen Henri	52
11. Weides Roger	31
12. Weides Henri	29
	<hr/>
	1.986
Suffrages de liste	3.624
	<hr/>
	5.610

## La formation du nouveau gouvernement

Dans la soirée du 10 juin 1979 les représentants des divers partis politiques engagés dans la campagne électorale ont analysé au cours d'une émission radio-diffusée et télévisée, organisée par RTL, les résultats des élections, chacun dans l'optique de son parti, pour en tirer des conclusions.

Rappelons que le Parti chrétien-social a obtenu 24 sièges à la Chambre des Députés, soit un gain de 6 sièges, que le Parti Ouvrier Socialiste a obtenu 14 sièges, soit une perte de 3 sièges, et que le Parti Démocratique a obtenu 15 sièges, soit un gain de 1 siège.

Le Parti Communiste et le Parti Social-Démocrate qui comptaient chacun 5 sièges, sont retombés à 2 sièges chacun, tandis que deux nouvelles formations qui prirent part aux élections pour la première fois, à savoir la Liste Jean Gremling - Socialistes Indépendants et les Enrôlés de Force, ont obtenu chacun un siège.

Le lendemain des élections, le 11 juin, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Gaston Thorn, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui Lui a présenté la démission du gouvernement, laquelle a été acceptée. En attendant la formation d'un nouveau gouvernement, le chef de l'Etat a chargé les membres du gouvernement démissionnaire de l'expédition des affaires courantes.

Le comité directeur du Parti Démocratique, auquel s'étaient joints les candidats aux élections du 10 juin, s'était réuni le 11 juin pour procéder à un premier examen des résultats des élections et à une analyse de la situation politique. Il a prié à cette occasion le président Gaston Thorn d'être son porte-parole en cette période et de faire rapport au comité exécutif qui désignera une délégation pour le cas où des négociations de coalition devaient être abordées.

Dans un communiqué publié le 11 juin, le comité national du Parti chrétien-social a constaté d'une part que le Parti chrétien-social a gagné les élections sans ambages en atteignant son meilleur résultat depuis 1954, et que d'autre part la coalition POSL-DP a été désavouée par les électeurs. Dans ce même communiqué le PCS se déclare prêt à reprendre des responsabilités gouvernementales.

De son côté, le comité directeur du Parti Ouvrier Socialiste, à l'issue d'une réunion le 11 juin, a ex-

primé l'avis que le Parti chrétien-social devrait être chargé d'une mission d'information afin de prendre contact avec tous les partis politiques représentés à la nouvelle Chambre des Députés.

Au cours de la journée du 12 juin 1979, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu successivement en audience au Palais grand-ducal Monsieur Jacques Santer, Président du Parti chrétien-social, Monsieur Gaston Thorn, Président du Parti démocratique et Madame Lydie Schmit, Présidente du Parti ouvrier socialiste luxembourgeois, afin de les consulter en vue de la formation du nouveau gouvernement.

Son Altesse Royale le Grand-Duc a poursuivi ses entretiens concernant la formation du nouveau gouvernement le 13 juin. A cet effet il a reçu en audience Monsieur Roger Maul, Président du Conseil d'Etat.

Le 14 juin, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Jean Dupong, ancien ministre, qu'il a chargé d'une mission d'information en vue de la formation d'un nouveau gouvernement.

Le 18 juin, Monsieur Jean Dupong a rendu compte au Grand-Duc de la mission d'information qui lui avait été confiée.

Le lendemain Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat honoraire, pour le charger de la formation du nouveau gouvernement.

Le 20 juin le secrétariat général du Parti chrétien social a diffusé le communiqué suivant : « Le conseil national élargi du PCS a siégé hier 19 juin sous la présidence de M. Jacques Santer pour écouter le rapport présenté par M. Jean Dupong, chargé d'une mission d'information par le Grand-Duc, puis M. Pierre Werner, chargé hier par le Grand-Duc de la mission de former un nouveau gouvernement. Après avoir analysé la situation politique, le conseil national en est venu à la conclusion de recommander au parti d'entamer des discussions avec le P. D. en vue de la formation d'une coalition gouvernementale. »

Le 20 juin a eu lieu à la bibliothèque de la Chambre des Députés la première réunion entre le formateur Monsieur Pierre Werner et les délégations du

Parti chrétien-social et du Parti Démocratique, chargées des négociations en vue de la formation du nouveau gouvernement.

La délégation du PCS était conduite par M. Jacques Santer, Président du PCS, qui était entouré de MM. Jean Wolter et Camille Ney, vice-présidents, Léon Bollendorff et Fernand Boden, députés, Jean-Pierre Kraemer, secrétaire général, et Marc Fischbach, secrétaire parlementaire, les deux derniers étant les secrétaires.

La délégation du Parti Démocratique, présidée par M. Gaston Thorn, Président du PD, comprenait les personnalités suivantes : M. Boy Konen, vice-président, Madame Colette Flesch, secrétaire général, MM. Emile Krieps et Josy Barthel, ministres du gouvernement sortant, René Hubsch, président de la circonscription Nord, René Mart, député, ainsi que M. Henri Grethen et M<sup>lle</sup> Lydie Polfer en tant que secrétaires.

Des négociations de coalition eurent lieu au Ministère de l'Économie Nationale aux dates suivantes : le 22 juin, du 25 au 29 juin, du 2 au 5 juillet, du 9 au 14 juillet. Le rythme des séances de travail fut interrompu le 6 juillet par une session extraordinaire de la Chambre des Députés, en vue de valider les résultats des élections législatives et européennes à Luxembourg.

Les négociations furent clôturées le 14 juillet. Il y a eu en tout 18 séances de travail durant une période de 24 jours.

Précisons que le formateur Monsieur Pierre Werner a régulièrement informé la presse écrite et radio-diffusée après chaque séance de travail sur les progrès réalisés lors des négociations, exception faite de la dernière phase des négociations portant sur la répartition des départements ministériels à soumettre aux deux partis politiques concernés.

Le 15 juillet les résultats des négociations furent soumis aux instances compétentes des deux partis, à savoir d'un côté le congrès extraordinaire du Parti chrétien-social et de l'autre côté le comité national du Parti Démocratique. Tandis que le congrès extraordinaire du PCS s'est prononcé avec 203 voix et une abstention pour la participation à un gouvernement de coalition avec le Parti Démocratique, le comité national du Parti Démocratique a approuvé par 26 voix contre 4 et 4 abstentions la participation du parti à un gouvernement de coalition avec les chrétiens-sociaux. Les instances compétentes des deux partis ont approuvé le programme de coalition et se sont mis d'accord sur les membres de leur parti respectif à proposer au Souverain pour occuper des portefeuilles ministériels au sein du nouveau gouvernement.

Le 16 juillet, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Monsieur Gaston Thorn, ancien Président du Gouvernement, Ministre d'État.

Par un arrêté grand-ducal du même jour, démission honorable a été accordée, sur sa demande, à Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre d'État, Ministre des Affaires Étrangères et du Commerce extérieur, Ministre de l'Économie Na-

tionale et des Classes Moyennes, avec remerciements pour ses bons et loyaux services.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Pierre Werner, chargé de la formation du nouveau gouvernement. Monsieur Werner a rendu compte de l'accomplissement de sa mission et a présenté ses propositions qui ont été acceptées. Monsieur Pierre Werner, Ministre d'État honoraire, a été nommé Président du Gouvernement, Ministre d'État, et a prêté devant le Grand-Duc le serment prescrit.

Le 18 juillet, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Monsieur Bernard Berg, ancien Vice-Président du gouvernement, Messieurs Emile Krieps, Joseph Wohlfart, Robert Krieps, Jean Hamilius, Jacques F. Poos, Josy Barthel, anciens ministres, ainsi que Messieurs Albert Berchem, Guy Linster, Maurice Thoss, anciens Secrétaires d'État.

Par arrêté grand-ducal du 16 juillet, démission honorable est accordée sur leur demande, à Messieurs Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement, Ministre du Travail, de la Sécurité sociale, de la Famille, du Logement social et de la Solidarité sociale, Emile Krieps, Ministre de la Santé publique, de la Fonction publique, de la Force publique, de l'Éducation physique et des Sports, Joseph Wohlfart, Ministre de l'Intérieur, Robert Krieps, Ministre de l'Éducation nationale, des Affaires culturelles et de la Justice, Jean Hamilius, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture, des Travaux publics, Adjoint des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Jacques F. Poos, Ministre des Finances, Josy Barthel, Ministre des Transports et de l'Énergie, de l'Environnement et du Tourisme, Albert Berchem, Secrétaire d'État au Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture, Guy Linster, Secrétaire d'État au Ministère de l'Éducation nationale, et Maurice Thoss, Secrétaire d'État au Ministère du Travail, de la Sécurité sociale, de la Famille, du Logement social et de la Solidarité sociale, avec remerciements pour leurs bons et loyaux services.

Par arrêté grand-ducal du 16 juillet 1979, la composition du gouvernement a été fixée comme suit : un président, ayant le titre de Ministre d'État ; un vice-président et sept membres, ayant le titre de Ministre ; deux membres ayant le titre de Secrétaire d'État.

Par arrêté grand-ducal du 19 juin 1979 est nommé Ministre et Vice-Président du Gouvernement, Monsieur Gaston Thorn, docteur en droit. Sont nommés Ministres : MM. Emile Krieps, Lieutenant-Colonel honoraire, Camille Ney, médecin-vétérinaire, député, Josy Barthel, Ingénieur-chimiste, Jacques Santer, échevin, docteur en droit, René Konen, député et échevin, Jean Wolter député, journaliste, et Fernand Boden, député, conseiller communal. Sont nommés Secrétaires d'État : MM. Ernest Mühlen, député, docteur en sciences économiques, et Paul Helming, conseiller de Légation en service ordinaire.

Le 19 juillet, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'État, qui Lui a présenté les membres du nouveau gouvernement, à savoir Messieurs Gaston Thorn, Vice-Président du Gou-

vernement, Emile Krieps, Camille Ney, Josy Barthel, Jacques Santer, René Konen, Jean Wolter, Fernand Boden, Ministres ainsi que Messieurs Ernest Mühlen et Paul Helminger, Secrétaires d'Etat.

Le même jour, Messieurs Thorn, Krieps, Ney, Barthel, Santer, Konen, Wolter, Boden, Mühlen et Helminger ont prêté devant le Grand-Duc le serment prescrit et sont entrés immédiatement en fonction.

## La constitution des départements ministériels et leur attribution aux membres du gouvernement

Par arrêté grand-ducal du 20 juillet 1979 publié au Mémorial A-No 60 du 26 juillet 1979 les départements ministériels sont constitués comme suit :

### 1. Ministère d'Etat

1. Présidence du Gouvernement — Politique générale et coordination entre départements ministériels — Secrétariat du Conseil de Gouvernement — Service Central de Législation — Relations avec la Cour grand-ducale, la Chambre des Députés et le Conseil d'Etat — Conseil Economique et Social — Commission d'Economies et de Rationalisation — Conseil de discipline — Administration gouvernementale et bureaux du Gouvernement — Service Central des Imprimés et des Fournitures de bureau de l'Etat — Ordres nationaux; fêtes et cérémonies publiques — Conseil National de la Résistance.

2. Aménagement général du territoire : Politique générale et coordination.

3. Protection Nationale — Sécurité extérieure de l'Etat.

4. Information et Presse — Radiodiffusion, télévision.

5. Trésor — Monnaies et crédit — Trésorerie de l'Etat — Caisse Générale de l'Etat — Caisse d'Epargne de l'Etat — Etablissements de crédit — Contrôle bancaire — Institut du change — Office du Ducroire — Société Nationale de Crédit et d'Investissement — Marchés et valeurs mobilières — Bourse de commerce.

6. Affaires Culturelles — Arts et Sciences; recherche scientifique — Archives de l'Etat — Bibliothèque Nationale et Bibliothèque du Gouvernement — Musées de l'Etat — Commission des Sites et monuments nationaux — Conseil permanent pour l'animation culturelle — Conseil luxembourgeois pour la recherche scientifique — Commission des cinémas — Commission de surveillance des bâtiments religieux — Unesco — Exécution des Accords Culturels.

7. Cultes

Par arrêté grand-ducal du 18 juillet 1979, la Chambre des Députés était convoquée en session extraordinaire pour mardi, le 24 juillet 1979 à 15.00 heures. Monsieur Pierre Wernr, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, a obtenu par ce même arrêté pleins pouvoirs à l'effet d'ouvrir et de clore cette session au nom de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

### 2. Ministère des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération

1. Relations internationales — Coordination entre départements ministériels dans le domaine des relations internationales — Organisations et conférences internationales — Traités internationaux — Service diplomatique et consulaire; passeports, visas et légalisations — Protocole.

2. Commerce extérieur — Relations économiques internationales — Coordination de la promotion commerciale à l'étranger — Union économique belgo-luxembourgeoise — Benelux — Communautés Européennes — Autres organisations internationales de caractère économique — Régime de politique commerciale; Office des Licences.

3. Coopération au développement.

### 3. Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et des Eaux et Forêts

1. Agriculture — Administration des Services Techniques de l'Agriculture — Service d'Economie Rurale et des marchés agricoles — Inspection générale vétérinaire et Laboratoire de médecine vétérinaire — Remembrement des biens ruraux — Assurance-bétail — Chambre Professionnelle de l'Agriculture.

2. Viticulture — Station Viticole — Fonds de Solidarité Viticole — Marque nationale du vin — Commission viticole.

3. Eaux et Forêts — Conservation de la nature — Police rurale et forestière — Chasse et Pêche.

### 4. Ministère de l'Economie et des Classes Moyennes

1. Politique économique générale — Développement et programmation économiques — Fonction économique des secteurs industriel et tertiaire — Concours à l'exécution de la loi du 2 août 1977 portant création d'une Société Nationale de Crédit et d'Investissement — Prix — Concurrence — Pratiques commerciales restrictives — Autorisations d'établissement pour les entreprises du secteur industriel et pour les ventes à tempérament — Problèmes des consommations

teurs — Propriété industrielle et droits intellectuels — Ravitaillement industriel et alimentaire — Organisation de foires et expositions à l'étranger — Activités de la Société des Foires Internationales à Luxembourg — Politique d'expansion économique — Relations avec la Chambre de Commerce et les organisations d'industriels — Office des Prix — Office Commercial — Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques.

2. Commerce et métiers — Autorisations d'établissement pour les professions visées par la loi du 2 juin 1962 sur le droit d'établissement, modifiée par la loi du 23 août 1975 et ses règlements d'exécution, à l'exception du secteur industriel — Aides à l'amélioration structurelle des entreprises de commerce et de l'artisanat — Mesures de reconversion économique et sociale au profit du commerce et de l'artisanat — Mise en œuvre de la réglementation concernant le colportage et l'interdiction du travail clandestin — Foires, marchés et expositions professionnelles à l'intérieur du pays — Relations avec la Chambre des Métiers et les organisations des commerçants et d'artisans.

### 5. Ministère de l'Education Nationale

1. Education préscolaire — Enseignement primaire — Enseignement spécial — Classes d'accueil pour enfants étrangers — Enseignement complémentaire — Education différenciée.

2. Enseignement secondaire — Institut pédagogique — Enseignement supérieur et universitaire.

3. Enseignement technique.

4. Enseignement moyen — Enseignement professionnel — Enseignement agricole.

5. Apprentissage et examen de fin d'apprentissage — Formation professionnelle accélérée et complémentaire — Brevets de maîtrise et cours préparatoires aux examens de maîtrise — Cours paramédicaux — Education des adultes — Education permanente.

6. Prêts et bourses d'études — Internats d'Etat — Cantines scolaires — Orientation scolaire et préorientation professionnelle — Office du Film scolaire — Planification des constructions scolaires — Education physique scolaire.

7. Service National de la Jeunesse — Education extra-scolaire et activités de loisirs — Relations avec les mouvements de Jeunesse — Formation d'éducateurs, de moniteurs et d'animateurs — Maisons et foyers des jeunes.

### 6. Ministère de l'Education Physique et des Sports

1. Education physique et sportive — Conseil supérieur de l'éducation physique et des sports — Relations avec l'organisme central du sport — Relations internationales.

2. Sport de compétition : relations avec les organisations sportives — Ecole nationale de l'éducation physique et des sports — Contrôle médico-sportif — Assurances des sportifs — Congé sportif.

3. Education physique et sportive scolaire et périscolaire (politique générale et coordination).

4. Sport-loisir : animation et appui.

5. Infrastructure sportive — Commission interdépartementale pour les équipements sportifs.

6. Institut National des Sports — Piscine du Kirchberg.

7. Distinctions honorifiques et brevets sportifs.

### 7. Ministère de l'Energie

1. Politique énergétique générale, approvisionnements et prix — combustibles et carburants solides, liquides et gazeux — production et distribution d'énergie — exploitation des centrales électriques de l'Etat.

2. Service de l'Energie de l'Etat — éclairage routier.

3. Economies d'énergie et utilisation rationnelle de l'énergie; énergies alternatives.

4. Stockage de produits pétroliers.

5. Politique de recherche industrielle.

### 8. Ministère de l'Environnement

Commissariat Général à la Protection des Eaux — Service des Eaux de l'Institut d'Hygiène et de Santé Publique — Coordination interministérielle des problèmes de l'environnement — Prescriptions légales et réglementaires concernant l'environnement : eau, air, bruit et déchets — Fonds Spécial à l'Epuration des Cours d'Eau — Gestion et protection des ressources en eau souterraine et de surface — Economie de l'eau — Assainissement des cours d'eau — Stations d'épuration et travaux de canalisation; planification et contrôle de l'exécution de programmes d'assainissement — Lutte contre le bruit et la pollution de l'air — Elimination des déchets urbains et industriels.

### 9. Ministère de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale

1. Famille — Conseil Supérieur de la Famille — Education familiale — Service d'aide aux familles — Caisse d'allocations familiales — Fonds des allocations de naissance.

2. Service d'intégration sociale de l'enfance — Foyers d'enfants — Placement familial — Foyers de jour, crèches, garderies.

3. Services en faveur des personnes âgées — Maisons de retraite — Centre du Rham — Conseil Supérieur des Personnes Agées.

4. Action sociale en faveur des immigrants — Service de l'immigration — Foyers pour immigrants — Conseil national de l'immigration.

5. Logement social — Aides au logement — Fonds pour le logement à coût modéré.

6. Solidarité sociale — Fonds national de solidarité — Assistance sociale — Domicile de secours.

### 10. Ministère des Finances

1. Législation financière et budgétaire générale — Budget et contrôle de l'exécution budgétaire — Comptabilité publique — Chambre des Comptes — Ins-

pection générale des finances — Comptabilité nationale — Budget économique — Plan financier — Dette publique — Dommages de guerre autres que corporels.

2. Service des assurances privées — Fonds commun de garantie automobile.

3. Législation fiscale et administrations fiscales — Contributions directes et accises — Enregistrement et domaines — Cadastre — Douanes.

## 11. Ministère de la Fonction Publique

1. Organisation administrative : recrutement et concours, formation permanente, réforme administrative, carrière ouverte.

2. Service central du personnel : classement des fonctionnaires, fixation et calcul des traitements, des indemnités et des salaires.

3. Services des pensions : allocation et calcul des pensions.

4. Gestion automatisée du personnel de l'Etat — Chambre des Fonctionnaires et employés publics — Epuration.

## 12. Ministère de la Force Publique

Force Armée : Armée, Gendarmerie, Police — Ordres militaires — Relations avec les instances militaires alliées et les instances policières internationales.

## 13. Ministère de l'Intérieur

1. Administration des communes et des établissements qui s'y rattachent — Politique et coordination générale des questions de finances communales; Service des finances communales; Service de contrôle de la comptabilité communale — Commissariats de district — Syndicats des communes — Protection Civile — Service d'incendie — Conseil Supérieur de la Distribution d'Eau — Caisse de Prévoyance des Fonctionnaires communaux — Législation sur les loyers — Rapatriement.

2. Urbanisme — Service d'aménagement communal.

## 14. Ministère de la Justice

1. Justice générale — Ordre judiciaire — Demande en grâce — Naturalisations et indigénat — Police générale — Etablissements pénitentiaires — Registre aux firmes.

2. Législation civile, pénale et procédurale.

## 15. Ministère de la Santé

1. Collège médical — Direction de la santé publique — Inspection sanitaire — Inspection des Pharmacies — Institut d'hygiène et de santé publique — Hôpital neuro-psychiatrique de l'Etat — Maisons de soins de l'Etat — Etablissement thermal de Mondorf-Etat — Centre médico-pédagogique de Mondorf.

2. Croix-Rouge — Ligue Luxembourgeoise contre la Tuberculose — Ligue d'Hygiène Mentale.

3. Hygiène publique — Médecine préventive et sociale, scolaire, du travail — Professions médicales —

Professions paramédicales — Ecoles et enseignement pour paramédicaux — Etablissements hospitaliers — Pharmacies et médicaments — Contrôle des denrées alimentaires — Radioprotection.

## 16. Ministère du Tourisme

Promotion touristique — Infrastructure touristique — Office du Tourisme — Congrès et agences touristiques à l'étranger.

## 17. Ministère des Transports, des Communications et de l'Informatique

1. Transports terrestres : Chemin de fer — transports routiers — services publics de transport — contrôle routier — coordination des services publics — Circulation routière : Permis de conduire — Immatriculation et contrôle technique des véhicules — Réglementation et sécurité routière — Transports fluviaux : Navigation — Port de Mertert — Canal de la Moselle — Aviation : Aéroport — Navigation et transports aériens — Garage du Gouvernement.

2. Communications: Postes et Télécommunications.

3. Informatique : Centre informatique de l'Etat.

## 18. Ministère du Travail et de la Sécurité sociale

1. Législation du travail — Orientation professionnelle — Inspection du Travail et des Mines — Office National de Conciliation — Administration de l'Emploi — Placement et rééducation professionnelle des travailleurs handicapés — Chambre de Travail — Chambre des Employés Privés — Législation minière.

2. Législation de sécurité sociale — Office des Assurances sociales — Conseil supérieur et Conseil arbitral des assurances sociales — Système d'assurance-vieillesse des régimes contributifs — Caisses de maladie des régimes contributifs et non contributifs — Inspection générale de la sécurité sociale — Sociétés de secours mutuels.

## 19. Ministère des Travaux Publics

1. Travaux Publics — Ponts et Chaussées; Voirie; Fonds des routes — Cours d'eau navigables et flottables — Construction et entretien des barrages et canaux — Commission des soumissions.

2. Bâtiments de l'Etat — Fonds d'investissements administratifs, scolaires et sanitaires.

3. Construction et entretien des stations d'épuration, collecteurs et canalisations.

## L'organisation du gouvernement

Par arrêté grand-ducal du 23 juillet 1979 publié au Mémorial A-No 60 du 26 juillet 1979 les départements ministériels constitués par l'arrêté grand-ducal du 20 juillet 1979 sont attribués comme suit :

M. Pierre Werner, Président du Gouvernement : Ministère d'Etat.

M. Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement : Ministère des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération; Ministère

de l'Economie et des Classes Moyennes; Ministère de la Justice.

M. Emile Krieps, Ministre : Ministère de la Santé; Ministère de la Force Publique; Ministère de l'Education Physique et des Sports.

M. Camille Ney, Ministre : Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et des Eaux et Forêts.

M. Josy Barthel, Ministre : Ministère de l'Environnement; Ministère des Transports, des Communications et de l'Informatique; Ministère de l'Energie.

M. Jacques Santer, Ministre : Ministère des Finances; Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

M. René Konen, Ministre : Ministère de la Fonction Publique; Ministère des Travaux Publics.

M. Jean Wolter, Ministre : Ministère de l'Intérieur; Ministère de la Famille, du Logement social et de la Solidarité sociale.

M. Fernand Boden, Ministre : Ministère de l'Education Nationale; Ministère du Tourisme.

## Annexes

### Arrêtés grand-ducaux

#### Arrêté grand-ducal du 29 juin 1979 portant convocation de la Chambre des Députés en session extraordinaire

Nous Jean, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 72 de la Constitution;

Sur le rapport de Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons :

*Art. 1<sup>er</sup>.* La Chambre des Députés est convoquée en session extraordinaire pour vendredi, le 6 juillet 1979, à 15.00 heures.

*Art. 2.* Nous donnons à Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, pleins pouvoirs à l'effet d'ouvrir en Notre nom la session.

*Art. 3.* Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Mémorial.

Palais de Luxembourg, le 29 juin 1979.

Jean

Le Président du Gouvernement,

Gaston Thorn

Ministre d'Etat

#### Arrêté grand-ducal du 6 juillet 1979 concernant la délégation des pouvoirs aux fins de la clôture de la session extraordinaire de la Chambre des Députés du 6 juillet 1979

Nous Jean, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 72 de la Constitution;

Sur le rapport de Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons :

*Art. 1<sup>er</sup>.* Nous donnons à M. Guy Linster, Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, pleins pouvoirs

à l'effet de clore en Notre nom la session extraordinaire de la Chambre des Députés qui a été ouverte le 6 juillet 1979.

*Art. 2.* Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Mémorial.

Palais de Luxembourg, le 6 juillet 1979.

Jean

Le Président du Gouvernement,

Gaston Thorn

Ministre d'Etat

#### Arrêté grand-ducal du 16 juillet 1979 accordant démission honorable à M. Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat

Nous Jean, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 77 de la Constitution;

Sur le rapport de Notre Ministre des Transports et de l'Energie;

Arrêtons :

*Art. 1<sup>er</sup>* Démission honorable est accordée, sur sa demande, à Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, Ministre de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes, avec remerciements pour ses bons et loyaux services.

*Art. 2.* Notre Ministre des Transports et de l'Energie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Palais de Luxembourg, le 16 juillet 1979.

Jean

Le Ministre des Transports

et de l'Energie,

Josy Barthel

**Arrêté grand-ducal du 16 juillet 1979  
portant nomination de M. Pierre Werner à la  
fonction de Président du Gouvernement,  
Ministre d'Etat**

Nous Jean, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 77 de la Constitution;

Sur le rapport de Notre Ministre des Transports et de l'Energie;

Arrêtons :

*Art. 1<sup>er</sup>.* Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat honoraire, est nommé Président du Gouvernement, Ministre d'Etat.

*Art. 2.* Notre Ministre des Transports et de l'Energie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Palais de Luxembourg, le 16 juillet 1979.

Jean

Le Ministre des Transports  
et de l'Energie,  
Josy Barthel

**Arrêté grand-ducal du 16 juillet 1979  
accordant démission honorable  
à M. Benny Berg, Vice-Président du Gouverne-  
ment, MM. Emile Krieps, Joseph Wohlfart,  
Robert Krieps, Jean Hamilius, Jacques F. Poos  
et Josy Barthel, Ministres et MM. Albert  
Berchem, Guy Linster et Maurice Thoss,  
Secrétaires d'Etat**

Nous Jean, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 77 de la Constitution;

Sur le rapport de Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat;

Arrêtons :

*Art. 1<sup>er</sup>.* Démission honorable est accordée, sur leur demande, à MM. Benny Berg, Vice-Président du Gouvernement, Ministre du Travail, de la Sécurité sociale, de la Famille, du Logement social et de la Solidarité sociale, Emile Krieps, Ministre de la Santé publique, de la Fonction publique, de la Force publique, de l'Education physique et des Sports, Joseph Wohlfart, Ministre de l'Intérieur, Robert Krieps, Ministre de l'Education nationale, des Affaires culturelles et de la Justice, Jean Hamilius, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture, des Travaux publics, Adjoint des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Jacques F. Poos, Ministre des Finances, Josy Barthel, Ministre des Transports et de l'Energie, de l'Environnement et du Tourisme, Albert Berchem, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture, Guy Linster, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Education Nationale, et Maurice Thoss, Secrétaire d'Etat au Ministère du Travail, de la Sécurité sociale, de la Famille, du Logement social et de la Solidarité sociale, avec remerciements pour leurs bons et loyaux services.

*Art. 2.* Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Palais de Luxembourg, le 16 juillet 1979.

Jean

Le Président du Gouvernement,

Pierre Werner  
Ministre d'Etat

**Arrêté grand-ducal du 16 juillet 1979  
modifiant l'arrêté royal grand-ducal du 9 juillet  
1857 portant organisation du Gouvernement  
grand-ducal**

Nous Jean, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 76 de la Constitution;

Vu l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal grand-ducal du 9 juillet 1857 portant organisation du Gouvernement, tel qu'il a été modifié par la suite;

Sur le rapport de Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat;

Arrêtons :

*Art. 1<sup>er</sup>.* L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal grand-ducal du 9 juillet 1857 portant organisation du Gouvernement grand-ducal tel qu'il a été modifié par la suite, est remplacé par le texte suivant :

« *Art. 1<sup>er</sup>.* Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg se compose

- d'un président, ayant le titre de Ministre d'Etat;
- d'un vice-président et de sept membres, ayant le titre de Ministre;
- de deux membres, ayant le titre de Secrétaire d'Etat. »

*Art. 2.* Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Mémorial.

Palais de Luxembourg, le 16 juillet 1979.

Jean

Le Président du Gouvernement,

Pierre Werner  
Ministre d'Etat

**Arrêté grand-ducal du 18 juillet 1979  
portant convocation de la Chambre des Députés  
en session extraordinaire**

Nous Jean, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 72 de la Constitution;

Sur le rapport de Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons :

*Art. 1<sup>er</sup>.* La Chambre des Députés est convoquée en session extraordinaire pour mardi, le 24 juillet 1979, à 15.00 heures.

*Art. 2.* Nous donnons à Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, pleins pouvoirs à l'effet

d'ouvrir et de clore en Notre nom la session.

*Art. 3.* Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Mémorial.

Palais de Luxembourg, le 18 juillet 1979.

Jean  
Le Président du Gouvernement,

Pierre Werner  
Ministre d'Etat

**Arrêté grand-ducal du 19 juillet 1979**  
portant nomination de M. Gaston Thorn à la fonction de Ministre, Vice-Président du Gouvernement, MM. Emile Krieps, Camille Ney, Josy Barthel, Jacques Santer, René Konen, Jean Wolter et Fernand Boden à la fonction de Ministre, et MM. Ernest Muhlen et Paul Helminger à la fonction de Secrétaire d'Etat

Nous Jean, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 77 de la Constitution;

Sur le rapport de Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat;

Arrêtons :

*Art. 1<sup>er</sup>.* Est nommé Ministre et Vice-Président du Gouvernement, Monsieur Gaston Thorn, docteur en droit.

Sont nommés Ministres : MM. Emile Krieps, Lieutenant-Colonel honoraire, Camille Ney, médecin-vétérinaire, député, Josy Barthel, Ingénieur-chimiste, Jacques Santer, échevin, docteur en droit, René Konen, député et échevin, Jean Wolter, député, journaliste, et Fernand Boden, député, conseiller communal.

Sont nommés Secrétaires d'Etat : MM. Ernest Mühlen, député, docteur en sciences économiques, et Paul Helminger, Conseiller de Légation en service ordinaire.

*Art. 2.* Notre Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Palais de Luxembourg, le 18 juillet 1979.

Jean  
Le Président du Gouvernement,

Pierre Werner  
Ministre d'Etat

**Arrêté ministériel du 30 juillet 1979 portant délé-  
gation de signature à Monsieur Ernest Muhlen,  
Secrétaire d'Etat aux Finances**

Le Président du Gouvernement, Ministre d'Etat,

Vu l'arrêté royal grand-ducal du 9 juillet 1857 portant organisation du Gouvernement grand-ducal, notamment l'article 4 modifié par l'arrêté grand-ducal du 9 juillet 1971;

Vu l'arrêté grand-ducal du 20 juillet 1979 portant constitution des départements ministériels;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 juillet 1979 portant attribution des départements ministériels aux membres du Gouvernement;

*Art. 1<sup>er</sup>.* Délégation de signature est donnée à Monsieur le Secrétaire d'Etat Ernest Mühlen pour les affaires suivantes relevant du Ministère d'Etat:

Trésor — Monnaies et crédit — Trésorerie de l'Etat — Caisse Générale de l'Etat — Caisse d'Epargne de l'Etat — Etablissements de crédit — Contrôle bancaire — Institut de change — Office du Dueroire — Société Nationale de Crédit et d'Investissement — Marchés et valeurs mobilières — Bourse de commerce.

*Art. 2.* Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 30 juillet 1979.

Le Président du Gouvernement,

Pierre Werner  
Ministre d'Etat

**Arrêté ministériel du 30 juillet 1979 portant dé-  
lé-  
gation de signature à Monsieur Ernest Muhlen,  
Secrétaire d'Etat aux Finances**

Le Ministre des Finances,

Vu l'arrêté royal grand-ducal du 9 juillet 1857 portant organisation du Gouvernement grand-ducal, notamment l'article 4 modifié par l'arrêté grand-ducal du 9 juillet 1971;

Vu l'arrêté grand-ducal du 20 juillet 1979 portant constitution des départements ministériels;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 juillet 1979 portant attribution des départements ministériels aux membres du Gouvernement;

Arrête :

*Art. 1<sup>er</sup>.* Délégation de signature est donnée à Monsieur le Secrétaire d'Etat Ernest Mühlen pour les affaires relevant du Ministère des Finances.

*Art. 2.* Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 30 juillet 1979.

Le Ministre des Finances,  
Jacques Santer

**Arrêté ministériel du 6 août 1979 portant délé-  
gation de signature à Monsieur Paul Helminger,  
Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, au  
Commerce Extérieur et à la Coopération, à  
l'Economie et aux Classes Moyennes ainsi qu'à  
la Justice**

Le Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes, Ministre de la Justice,

Vu l'arrêté royal grand-ducal modifié du 9 juillet 1857 portant organisation du gouvernement grand-ducal, notamment l'article 4 modifié par l'arrêté grand-ducal du 9 juillet 1971;

Vu l'arrêté grand-ducal du 20 juillet 1979 portant constitution des départements ministériels;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 juillet 1979 portant attribution des départements ministériels aux membres du Gouvernement;

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. Délégation de signature est donnée à Monsieur le Secrétaire d'Etat Paul Helminger pour les affaires relevant du Ministère des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, du Ministère de l'Economie et des Classes Moyennes ainsi que du Ministère de la Justice.

Art. 2 Le présent arrêté sera publié au Mémorial.

Luxembourg, le 6 août 1979

Le Ministre des Affaires Etrangères,  
du Commerce Extérieur et de la Coopération,  
Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes,  
Ministre de la Justice,  
Gaston Thorn

## Les communiqués publiés par le Maréchalat de la Cour

Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Gaston Thorn, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui Lui a présenté la démission du Gouvernement, laquelle a été acceptée.

En attendant la formation d'un nouveau Gouvernement, le Chef de l'Etat a chargé les Membres du Gouvernement démissionnaire de l'expédition des affaires courantes.

Luxembourg, le 11 juin 1979.

Au cours de la journée du 12 juin 1979, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu successivement en audience au Palais grand-ducal Monsieur Jacques Santer, Président du Parti chrétien-social, Monsieur Gaston Thorn, Président du Parti démocratique et Madame Lydie Schmit, Présidente du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois, afin de les consulter en vue de la formation du nouveau Gouvernement.

Luxembourg, le 12 juin 1979.

Son Altesse Royale le Grand-Duc a poursuivi Ses entretiens concernant la formation du nouveau Gouvernement.

A cet effet, Il a reçu en audience Monsieur Roger Maul, Président du Conseil d'Etat.

Luxembourg, le 13 juin 1979.

Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Jean Dupong, ancien Ministre, qu'Il a chargé d'une mission d'information en vue de la constitution d'un nouveau Gouvernement.

Luxembourg, le 14 juin 1979.

Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience au Palais grand-ducal, le 18 juin 1979, Monsieur Jean Dupong qui Lui a rendu compte de la mission d'information qui lui avait été confiée.

Luxembourg, le 18 juin 1979.

Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience au Palais grand-ducal, le 19 juin 1979, Monsieur

Pierre Werner, Ministre d'Etat honoraire, pour le charger de la formation du nouveau Gouvernement.

Luxembourg, le 19 juin 1979.

Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, chargé de la formation du nouveau gouvernement. Monsieur Werner a rendu compte de l'accomplissement de sa mission et a présenté ses propositions qui ont été acceptées.

Le même jour, Monsieur Pierre Werner a été nommé Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, et a prêté devant le Grand-Duc le serment prescrit.

Luxembourg, le 16 juillet 1979.

Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé lundi, le 16 juillet 1979 Monsieur Gaston Thorn, ancien Président du Gouvernement, Ministre d'Etat.

Le Grand-Duc a reçu en audience de congé mercredi, le 18 juillet 1979, Monsieur Bernard Berg, ancien Vice-Président du Gouvernement, Messieurs Emile Krieps, Joseph Wohlfart, Robert Krieps, Jean Hamilius, Jacques F. Poos, Josy Barthel, anciens Ministres, ainsi que Messieurs Albert Berchem, Guy Linster, Maurice Thoss, anciens Secrétaires d'Etat.

Luxembourg, le 18 juillet 1979.

Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, qui Lui a présenté les Membres du nouveau Gouvernement, à savoir Messieurs Gaston Thorn, Vice-Président du Gouvernement, Emile Krieps, Camille Ney, Josy Barthel, Jacques Santer, René Konen, Jean Wolter, Fernand Boden, Ministres, ainsi que Messieurs Ernest Muhlen et Paul Helminger, Secrétaires d'Etat.

Le même jour, Messieurs Thorn, Krieps, Ney, Barthel, Santer, Konen, Wolter, Boden, Muhlen et Helminger ont prêté devant le Grand-Duc le serment prescrit.

Luxembourg, le 19 juillet 1979.

## La session extraordinaire de la Chambre des Députés du 6 juillet 1979

Par arrêté grand-ducal du 29 juillet 1979, la Chambre des Députés a été convoquée en session extraordinaire pour vendredi, le 6 juillet 1979 à 15.00 heures. Monsieur Gaston Thorn, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a reçu par le même arrêté les pleins pouvoirs à l'effet d'ouvrir la session au nom de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Cette session, convoquée à un moment où le nouveau gouvernement n'était pas encore formé, était nécessaire afin de valider les résultats des élections pour l'Assemblée européenne qui devait tenir sa session constitutive le 17 juillet.

La nouvelle Chambre des Députés s'est donc réunie en session extraordinaire le 6 juillet sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Urwald (PCS), en sa qualité de doyen d'âge, assisté des deux plus jeunes députés, M<sup>lle</sup> Viviane Reding (PCS) et Monsieur Charles Goerens (PD).

Après que Monsieur Gaston Thorn eut ouvert la session au nom du Grand-Duc, il a donné lecture de la lettre suivante, adressée au président de la Chambre des Députés :

« Si la Chambre a dû être convoquée avant même qu'un nouveau gouvernement ne soit formé, c'est que cette situation exceptionnelle provient du fait que le Parlement européen se réunira dès le 17 juillet prochain en session constitutive. Or, ayant reçu de Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc la mission de veiller à ce que le gouvernement sortant continue d'expédier les affaires courantes, je me vois obligé d'assurer provisoirement cette charge dans l'intérêt d'une bonne administration. Comme vous partagez certainement mon souci du bien public, vous com-

prenez dès lors que je ne suis pas en mesure de prêter le serment de député à cette séance du 6 juillet 1979, ce que je pense cependant être habilité à faire dès la prochaine réunion. »

Après la présentation du rapport de la commission spéciale instituée pour contrôler la validité des opérations électorales concernant les élections législatives du 10 juin 1979 et après examen d'une requête de Monsieur Albert Bousser, la Chambre a validé les résultats du scrutin du 10 juin.

Les députés prêtèrent ensuite serment par circonscription entre les mains du doyen d'âge, ce dernier prêtant serment entre les mains du second doyen d'âge, Monsieur Emile Gerson.

La Chambre entendit alors la traditionnelle allocution du doyen d'âge, puis elle procéda à l'élection de son bureau, dont voici la composition : président, le doyen d'âge, Monsieur Jean-Pierre Urwald; vice-présidents, les députés les plus âgés : MM. Emile Gerson, Henry Cravatte et Joseph Lucius; secrétaires, les députés les plus jeunes : Monsieur Charles Goerens, Mademoiselle Viviane Reding, Messieurs Fernand Boden, Jean-Pierre Dichter et Marc Fischbach; greffier : Monsieur Guillaume Wagener; greffier adjoint : Monsieur Pierre Dillenburg.

La Chambre procéda finalement à la validation des élections du 10 juin 1979 pour l'Assemblée parlementaire européenne.

La session du 6 juillet fut close par Monsieur Guy Linster, Secrétaire d'Etat, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par arrêté grand-ducal du 6 juillet 1979.

## La 2e session extraordinaire de la Chambre des Députés

Par arrêté grand-ducal du 18 juillet 1979 la Chambre des Députés avait été convoquée en session extraordinaire pour mardi, le 24 juillet 1979 à 15 heures. Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, avait reçu par le même arrêté les pleins pouvoirs à l'effet d'ouvrir et de clore la session au nom de Son Altesse Royale le Grand-Duc. La Chambre s'est donc réunie pour la deuxième fois en session extraordinaire le 24 juillet sous la présidence de Monsieur J.-P. Urwald, en sa qualité de doyen d'âge, assisté des plus jeunes députés, Mlle Viviane Reding et Monsieur Charles Goerens.

Après que Monsieur Pierre Werner eut ouvert la session en vertu des pouvoirs qui lui furent conférés

par Son Altesse Royale le Grand-Duc, il fut procédé à l'assermentation des députés qui n'avaient pas pu prêter serment lors de la session extraordinaire du 6 juillet.

La Chambre procéda ensuite à l'élection de son nouveau bureau, dont voici la composition : Président : M. Léon Bollendorff; Vice-Présidents : MM. René Hengel, Jean Spautz et Jos Eyschen; secrétaires : Mme Marcelle Lentz-Cornette, MM. Edouard Juncker, Camille Hellinckx, Victor Braun et Roger Krier; greffier : M. Guillaume Wagener; greffier adjoint : M. Pierre Dillenburg.

Monsieur Léon Bollendorff prononça alors l'allocution d'ouverture, dont nous reproduisons le texte ci-après :

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Les premiers propos que j'ai l'honneur de vous adresser en cette séance d'ouverture de la deuxième session extraordinaire de 1979 sont des paroles de remerciements et de reconnaissance.

Permettez-moi de vous exprimer ma vive gratitude pour la confiance que vous venez de me témoigner en m'élisant dans la haute fonction de Président de cette Assemblée. Je m'efforcerai en toute circonstance et avec une ferme volonté de tout entreprendre pour répondre le mieux aux attentes de tous nos collègues.

Je crois pouvoir affirmer aussi au nom de tous les membres du Bureau nouvellement constitué, que nous voyons dans cette élection une marque d'approbation qui nous engage à vouer à la gestion des affaires de cette Assemblée toute l'attention et tous les soins que requièrent la haute mission et la dignité de ceux qui la composent.

Nos remerciements particuliers et chaleureux vont à l'adresse de notre doyen d'âge qui, avec son élan bien connu, a su présider magistralement les travaux introductifs de notre Assemblée, ainsi qu'à nos plus jeunes collègues qui, en tant que secrétaires, ont secondé notre doyen dans sa tâche délicate. Acceptez notre reconnaissance, M. le doyen, pour les sages paroles que vous nous avez adressées au début de cette session.

Il est de mon devoir de saluer aussi, dans notre enceinte et au début de la présente session, les membres du nouveau Gouvernement issu des élections du 10 juin 1979 et des pourparlers de coalition. La situation présente marque le début d'une nouvelle période de législature qui s'annonce particulièrement difficile et importante. J'exprime l'espoir que le Gouvernement pourra réussir dans sa tâche ardue et que nous pourrions résoudre ensemble les nombreux problèmes qui réclament une solution.

Il ne m'appartient pas d'anticiper sur la déclaration gouvernementale que nous présentera tout à l'heure le Président du Gouvernement. Je suis cependant persuadé que le Gouvernement aura à cœur de bien étoffer notre programme de travail législatif dès le début de cette législature et d'éviter ainsi cette accumulation malsaine de projets de loi à évacuer, qui a tant nui à la qualité de nos travaux, dans les derniers mois préélectoraux.

Rejoignant mes prédécesseurs, Messieurs Pierre Grégoire et Antoine Wehenkel, je me dois de relever que la tâche de notre Parlement ne se limite toutefois pas à l'évacuation de projets de loi. Trop de parlementaires, malheureusement, se croient appelés à voter des lois, encore des lois, rien que des lois, au risque même de manquer à un devoir qui se fait aléatoire de plus en plus : celui du contrôle exercé en dernière instance.

J'ai l'impression que l'exercice de ces pouvoirs de légiférer, d'une part, et de contrôler la gestion de l'exécutif, d'autre part, devient de plus en plus difficile et qu'il risque parfois même de nous échapper en partie.

Si le Parlement doit pouvoir jouer pleinement le double rôle qui lui revient dans notre structure institutionnelle, les moyens matériels mis à la disposition

des députés devront être sérieusement améliorés, rationalisés et modernisés. J'y reviendrai.

Il me tient particulièrement à cœur d'adresser mes félicitations les plus cordiales aux membres de cette Chambre nouvellement élus ou réélus le 10 juin passé ainsi qu'à ceux qui viennent de rejoindre leurs collègues comme premiers suppléants sur les différentes listes.

Je ne voudrais pas non plus omettre de rendre hommage aux membres de l'ancienne Chambre qui n'étaient plus candidats aux élections ou qui ont été privés de leur mandat en dépit des mérites acquis dans l'accomplissement de leurs tâches.

La nouvelle Chambre telle qu'elle est composée actuellement a trouvé un visage un peu différent, nouveau, rajeuni, dirais-je aussi, et embelli.

Par rapport à la séance du 23 mai passé, dernière séance de la législature 1974/1979, nous avons le plaisir d'accueillir 30 nouveaux collègues. La moyenne d'âge aussi s'est abaissée de 55 à 51 ans. 12 de nos collègues ont moins de 40 ans et 23 moins de 50 ans. La relève est donc assurée.

Je me réjouis également de ce qu'un si grand nombre de collègues féminines — il y en a 8 — aient réussi à gagner les faveurs de l'électeur et trouvent ainsi la possibilité de se mettre au service de notre population. Elles apportent la preuve que l'idée de l'égalité de l'homme et de la femme dans la vie politique a fait un bon bout de chemin. Je me permets de les saluer particulièrement et de leur souhaiter bonne chance et réussite dans les lourdes charges qui les attendent.

En 1958, le Premier Ministre de l'époque, Monsieur Pierre Frieden, dans une déclaration gouvernementale, a formulé deux grands principes de la politique, qu'il a qualifiés d'axiomes, et que je voudrais rappeler à votre mémoire.

Le premier est notre foi dans la démocratie politique qui est la forme même et la garantie de nos franchises et libertés et qui fait que nous avons pris place parmi les nations libres qui refusent toute idée de dictature et d'asservissement quelconque.

Je voudrais particulièrement insister sur le second axiome qui, à mon avis, n'a rien perdu ni de son importance ni de son urgence et qui consiste à réaliser la démocratie sociale qui, tout en sauvegardant l'intérêt général et les conditions vitales de l'économie, aspire à aider chacun à s'assurer une existence digne de l'homme. Nous devons avoir le souci de défendre les intérêts et les droits des différents groupes et classes de notre société. Nous connaissons le tableau des intérêts divergents et parfois opposés. Nous connaissons la bascule des revendications. Notre devoir est de les examiner, de les confronter et de les harmoniser selon les moyens dont nous disposons et en exigeant les sacrifices nécessaires et supportables. Car telle est la technique même de la justice distributive.

Mesdames, Messieurs, Je viens de dire il y a quelques instants que les moyens matériels mis à notre disposition devront être sérieusement améliorés.

Cela implique que le député, pour pouvoir accomplir sa tâche d'une manière convenable ou plu-

tôt de la manière telle qu'il le désire, n'en soit pas empêché par des raisons matérielles et financières; il ne faut pas non plus que ces mêmes raisons matérielles et financières empêchent un concitoyen de présenter sa candidature à la députation voire à accepter son mandat. Je m'efforcerais donc ensemble avec vous de faire trouver une solution à ce problème dans les plus brefs délais.

Cela implique aussi qu'enfin la construction de la nouvelle Chambre des Députés au plateau du Saint-Esprit soit entamée sans tarder. Je transmets ce vœu, qui est celui de nous tous, je n'en doute pas, au Gouvernement et en particulier au Ministre des Travaux publics, qui en tant qu'ancien collègue connaît parfaitement nos problèmes.

En attendant et dans l'immédiat, en tenant compte de l'exiguïté de nos locaux, il nous faut cependant réfléchir à certains problèmes et prendre certaines initiatives.

Ainsi je crois qu'il faudrait examiner si les groupes politiques sont suffisamment équipés pour remplir les tâches qui leur incombent dans l'engrenage du pouvoir et de la procédure politique et législative et pour proposer les initiatives qu'on attend d'eux. Est-ce que les secrétariats sont en mesure de fournir aux groupes et à leurs membres toute l'assistance voulue matérielle et politique, et toute l'information nécessaire afin que, dans les divers organes de notre Assemblée, les députés puissent s'attaquer en connaissance de cause aux différents problèmes qui se posent ?

Quant aux commissions parlementaires, pour rendre leur travail beaucoup plus efficace, nous devons réfléchir s'il n'y a pas lieu de procéder prochainement à un regroupement par une réduction de leur nombre par exemple ou à une extension de leurs effectifs ou à une nouvelle répartition de leurs compétences voire même à une extension en ce sens que les commissions ne seraient plus seulement appelées à examiner des projets ou propositions de loi et à préparer des rapports pour la Chambre siégeant en séance plénière, mais qu'elles pourraient se saisir directement de questions politiques brûlantes, en invitant dans leurs réunions le Gouvernement ou un ministre déterminé pour l'entendre ou l'interroger sur tel ou tel problème particulier. A l'inverse, le Gouvernement pourrait demander d'exposer devant les commissions ses initiatives politiques.

Ainsi, à mon avis, la Chambre devrait être intégrée déjà dans la phase préparatoire du processus législatif.

Enfin, je pense que les travaux en commission gagneraient en efficacité si nous pouvions réussir à les faire sortir de l'ombre des réunions fermées, trop entourées de secret, par une publicité plus large et ouverte.

Le nombre des séances publiques devrait céder le pas à la qualité du travail fourni. Ensemble avec le Gouvernement nous devons essayer de mieux coordonner nos travaux, d'établir nos programmes de travail de façon rationnelle et de fixer nos réunions au moins un mois à l'avance afin que tout le monde puisse prendre ses dispositions.

Une de mes tâches principales sera ainsi aussi de vous proposer une révision de notre Règlement qui doit être adapté, actualisé. Une attention particulière devra être portée à l'organisation des débats en séance publique et aux temps de parole, à la procédure des questions parlementaires, des interpellations et des propositions de loi.

D'autre part, nous devons nous occuper des différentes publications de la Chambre et surtout réfléchir à l'opportunité et à l'utilité de notre compte rendu analytique dans sa forme actuelle. Pourquoi ne publierions-nous pas périodiquement un bulletin d'information qui renseignerait sur l'ensemble des activités de la Chambre, qui fournirait des résumés des projets ou propositions de lois votés ou qui attirerait l'attention sur tel ou tel point ou événement important ?

La Chambre doit être le forum politique du pays, les représentants dans cette enceinte ne doivent pas seulement être l'émanation de la population, mais également et surtout être à la disposition de cette population. Celle-ci doit pouvoir s'adresser plus facilement et directement à ses représentants. Voilà pourquoi je pense que nous devons non seulement revoir mais augmenter les compétences de notre Commission des Pétitions et l'inviter à jouer un rôle beaucoup plus actif. Il faudrait examiner aussi comment nous pourrions utiliser la formule des « hearings », afin qu'à l'occasion de problèmes, de projets ou de propositions de loi très importants, la Chambre puisse dialoguer directement avec la population et surtout s'entretenir avec ce que nous appelons les « forces vives de la nation ».

Enfin, je pense que nous pourrions encore améliorer nos bonnes relations avec la presse et lui fournir toujours dans les meilleurs délais toutes les informations dont elle a besoin. Je me propose également de rencontrer la presse régulièrement pour l'informer de l'évolution des travaux parlementaires, pour lui faire mieux connaître nos institutions et pour m'entretenir avec elle de tous les problèmes qui nous occupent.

Je ne voudrais pas terminer sans vous rappeler que l'année en cours a été déclarée « Année Internationale de l'Enfant » par l'Assemblée générale de l'ONU. Cette coïncidence, que je voudrais qualifier de significative, doit nous rappeler que l'enfant doit être et rester notre souci permanent et nous inciter plus spécialement à orienter tout notre travail législatif — et pas seulement celui de 1979 — sur les besoins de l'enfant, c'est-à-dire de l'homme nouveau, en devenir, qui doit bénéficier de toute notre sollicitude.

Il a été proposé de divers côtés de clôturer cette année de l'Enfant par une journée de dialogue public entre un Parlement de jeunes et le nôtre. Je suis certain de pouvoir parler en votre nom en disant que nous acceptons cette proposition.

Le problème de l'enfant me fait penser aussi à cet autre problème d'actualité, celui des réfugiés et en particulier celui des réfugiés dans le Sud-Est asiatique. Puis-je vous demander de lui accorder également toute votre attention ?

Mesdames, Messieurs,

Au lieu de faire un discours académique, j'ai jugé plus opportun de vous entretenir de problèmes concrets et immédiats.

Je m'y attaquerai dès aujourd'hui avec courage et confiance. J'espère que vous m'aidez dans cette tâche.

### La composition des commissions permanentes de la Chambre des Députés

Le Bureau :

M. Léon Bollendorff, Président;  
MM. Joseph Eyschen, René Hengel et Jean Spautz,  
Vice-Présidents;  
MM. Camille Hellinckx, Roger Krier, Edouard Juncker, Victor Braun et Mme Marcelle Lentz, Membres;  
M. Guillaume Wagener, Greffier;  
M. Pierre Dillenburg, Greffier adjoint.

La Commission de Travail :

M. Léon Bollendorff, Président;  
M. Nicolas Mosar;  
Mme Colette Flesch  
M. Benny Berg.

La Commission des Pétitions :

Président : M. Pierre Frieden;  
Vice-Président : Mme Lydie Polfer;  
MM. René Burger, Pierre Frieden, Emile Gerson,  
Jean-Pierre Urwald;  
M. Camille Hellinckx, Mme Lydie Polfer, M. Robert Prussen;  
MM. René Hengel, Roger Krier, Marcel Schlechter;  
M. Joseph Weirich.

La Commission des Comptes :

Président : M. Jean-Pierre Glesener;  
Vice-Président : M. Jean Hamilius;  
MM. Jean-Pierre Glesener, Fernand Rau, René Steichen, Pol Wagener;  
Mme Anne Brasseur, M. Jean Hamilius, Mme Lydie Polfer;  
MM. Robert Krieps, Jean Regenwetter, Marcel Schlechter;  
M. Joseph Weirich.

La Commission des Affaires étrangères :

Président : M. Carlo Meintz;  
Vice-Président : M. Georges Margue;  
MM. Marc Fischbach, Jean-Pierre Glesener, Joseph Lucius, Georges Margue;  
Mme Colette Flesch, M. Carlo Meintz, Mme Lydie Polfer;  
MM. Willy Dondelinger, Jacques-F. Poos, Joseph Wohlfart;  
Mme Astrid Lulling.

La Commission de la Force publique :

Président : M. René Mart;  
Vice-Président : M. Edouard Juncker;  
MM. Pierre Frieden, Jean-Pierre Glesener, Edouard Juncker, René Steichen;

A l'issue de l'allocution du Président de la Chambre, il fut procédé à la nomination des membres des diverses commissions permanentes de la Chambre. La Chambre a entendu ensuite la déclaration gouvernementale présentée par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Mme Anne Brasseur, MM. Joseph Eyschen, René Mart;  
MM. Marcel Schlechter, Maurice Thoss;  
Mme Astrid Lulling.

La Commission des Affaires sociales :

Président : M. Jean Spautz;  
Vice-Président : M. Claude Pescatore;  
MM. Marc Fischbach, Jean Goedert, Mme Viviane Reding, M. Jean Spautz;  
M. Victor Braun, Mme Colette Flesch, M. Claude Pescatore;  
MM. Benny Berg, Jean Regenwetter, Maurice Thoss;  
M. René Urbany.

La Commission des Finances et du Budget :

Président : M. Nicolas Mosar;  
Vice-Président : M. Carlo Meintz;  
MM. Nicolas Mosar, Henri Nanquette, Fernand Rau, Pol Wagener;  
Mme Colette Flesch, MM. Charles Goerens, Carlo Meintz;  
MM. Benny Berg, Jacques-F. Poos, Maurice Thoss;  
Mme Astrid Lulling.

La Commission de l'Economie nationale  
et des Classes moyennes :

Président : M. René Mart;  
Vice-Président : M. Fernand Rau;  
MM. François Colling, Emile Gerson, Fernand Rau, Jean-Pierre Urwald;  
MM. Charles Goerens, René Mart, Claude Pescatore;  
MM. Willy Dondelinger, Robert Krieps, Jacques-F. Poos;  
M. Joseph Weirich.

La Commission agricole :

Président : M. René Steichen;  
Vice-Président : M. Charles Goerens;  
MM. Henri Nanquette, René Steichen, Pol Wagener;  
MM. Victor Braun, Charles Goerens, (Remplaçant : M. Charles Wagner — questions viticoles), Jean Hamilius;  
MM. Victor Abens, Joseph Brebsom, Marcel Schlechter;  
Mme Astrid Lulling.

La Commission de l'Education nationale  
et des Affaires culturelles :

Président : Mme Erna Hennicot-Schoepges;  
Vice-Président : Mme Anne Brasseur;

M. Jean-Pierre Dichter, Mme Erna Hennicot-Schoepges, Mme Viviane Reding (Remplaçant : M. Pol Wagener — affaires culturelles);  
Mme Anne Brasseur, MM. Victor Braun, Carlo Meintz;  
MM. Robert Krieps, Roger Krier (Remplaçant : M. Victor Abens — affaires culturelles);  
M. Aloyse Bisdorff.

La Commission juridique:

Président : M. Camille Hellinckx;  
Vice-Président : M. Georges Margue;  
MM. Marc Fischbach, Joseph Lucius, Georges Margue, Nicolas Mosar;  
Mme Anne Brasseur, M. Camille Hellinckx, Mme Lydie Polfer;  
MM. Robert Krieps, Maurice Thoss, René Van den Buleke;  
M. Jean Gremling.

La Commission de la Fonction publique :

Président : M. Carlo Meintz;  
Vice-Président : M. Pierre Frieden;  
MM. Pierre Frieden, Edouard Juncker, Pol Wagener;  
Mme Anne Brasseur, MM. Victor Braun, Carlo Meintz;  
MM. Willy Dondelinger, Marcel Schlechter, Joseph Wohlfart;  
M. Jean Gremling.

La Commission des Transports et de l'Energie :

Président : M. Jean Hamilius ;  
Vice-Président : M. François Colling;  
MM. François Colling, Jean-Pierre Dichter, Emile Gerson, Jean-Pierre Glesener;  
MM. Joseph Eyschen, Jean Hamilius, Claude Pescatore;  
MM. Joseph Brebsom, Marcel Schlechter;  
M. Aloyse Bisdorff.

La Commission des Travaux publics :

Président : M. Claude Pescatore;  
Vice-Président : M. Edouard Juncker;  
MM. Jean Goedert, Edouard Juncker, Henri Nanquette, Jean-Pierre Urwald;  
MM. Jean Hamilius, Claude Pescatore, Mme Lydie Polfer;  
MM. Victor Abens, Roger Krier, René Van den Buleke;  
M. René Urbany.

La Commission des Affaires communales :

Président : M. Georges Margue;  
Vice-Président : M. Carlo Meintz;  
MM. Emile Gerson, Edouard Juncker, Mme Marcelle Lentz, M. Georges Margue;  
MM. Victor Braun, Camille Hellinckx, Carlo Meintz;  
MM. Joseph Brebsom, Joseph Wohlfart;  
M. Henry Cravatte.

La Commission de la Santé publique, des Dommages de guerre et de la Famille :

Co-Présidents : MM. Robert Prussen et René Burger;  
MM. René Burger (Remplaçant : Mme Erna Hennicot-Schoepges — questions famille et logement), Jean Goedert, Mme Marcelle Lentz, M. Nic. Maje-

rus (Remplaçant : Mme Viviane Reding — questions famille et logement);  
MM. Joseph Eyschen, Robert Prussen, Charles Wagner (Remplaçant : Mme Anne Brasseur — questions famille et logement);  
MM. Benny Berg, Marcel Schlechter;  
M. Joseph Weirich.

La Commission de l'Education physique, de la Jeunesse et des Loisirs :

Co-Présidents : Mmes Anne Brasseur et Viviane Reding;  
MM. René Burger, Jean-Pierre Dichter, Marc Fischbach, Mme Viviane Reding.  
Mme Anne Brasseur, MM. Charles Goerens, Robert Prussen;  
MM. Joseph Brebsom, Robert Krieps, Marcel Schlechter;  
M. Aloyse Bisdorff.

La Commission de la Révision constitutionnelle :

Président : M. Georges Margue;  
Vice-Président : Mme Colette Flesch;  
MM. Marc Fischbach, Joseph Lucius, Georges Margue, Nicolas Mosar;  
Mme Colette Flesch, M. Camille Hellinckx, Mme Lydie Polfer;  
MM. Benny Berg, Robert Krieps, René Van den Buleke;  
M. René Urbany.

La Commission pour la Vente de Domaines de l'Etat:

Président : M. Jean-Pierre Urwald;  
Vice-Président : M. Joseph Eyschen;  
MM. Emile Gerson, Joseph Lucius, Jean-Pierre Urwald;  
MM. Joseph Eyschen, Jean Hamilius, Charles Wagner;  
MM. Victor Abens, Jean Regenwetter, Marcel Schlechter;  
M. Joseph Weirich.

La Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement :

Président : M. Nicolas Mosar;  
Vice-Président : M. Claude Pescatore;  
MM. François Colling, Nicolas Majerus, Nicolas Mosar, René Steichen;  
MM. Jean Hamilius, Carlo Meintz, Claude Pescatore;  
MM. Willy Dondelinger, Jacques-F. Poos, Joseph Wohlfart;  
M. Henry Cravatte.

Les représentants de la Chambre auprès des organismes internationaux  
Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe et Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale

Membres effectifs : MM. Georges Margue, René Mart et Maurice Thoss.

Membres suppléants : M. J.-P. Glesener, Robert Krieps et Carlo Meintz.

Conseil Interparlementaire Consultatif BENELUX

Membres effectifs : MM. Jos. Eyschen, Camille Hellinckx, Joseph Lucius, Mlle Astrid Lulling, Mlle

Viviane Reding, MM. Marcel Schlechter et René Van den Bulcke.

Membres suppléants : MM. Emile Gerson, Charles Goerens, Roger Krier, Henri Nanquette, Robert Prüssen, Maurice Thoss et Pol Wagener.

Assemblée de l'Atlantique Nord

Membres effectifs : MM. Nic Mosar, Robert Prussen et Marcel Schlechter.

Membres suppléants : M. Roger Krier, Mlle Astrid Lulling et Mlle Lydie Polfer.

Les groupes parlementaires

Voici la composition du bureau des divers groupes parlementaires :

Le bureau du groupe parlementaire du Parti chrétien-social comprend Monsieur Nic. Mosar comme

Président; MM. Jean Spautz, Georges Margue et Edouard Juncker comme Vice-Présidents; comme secrétaire Monsieur J.-P. Dichter; comme trésorier Monsieur François Colling et comme responsable pour les relations avec la presse Monsieur Fernand Rau.

Le bureau du groupe parlementaire du Parti Démocratique comprend Madame Colette Flesch comme Présidente; M. Carlo Meintz, Vice-Président, suppléant le Président; M. Robert Prüssen, Vice-Président; Monsieur Camille Hellinckx, trésorier.

Le bureau du groupe parlementaire du Parti ouvrier socialiste luxembourgeois est composé comme suit : Président : Monsieur Benny Berg; Vice-Présidents : MM. Robert Krieps et Jacques Poos; trésorier : M. Jean Regenwetter.

## La composition de la Chambre des Députés

Voici la liste des 59 membres de la Chambre des Députés par ordre alphabétique :

1. Abens Victor (POSL, NORD)
2. Berchem Albert (PD, SUD)
3. Berg Benny (POSL, SUD)
4. Bisdorff Aloyse (PC, SUD)
5. Bollendorff Léon (PCS, CENTRE)
6. Brasseur Anne (PD, CENTRE)
7. Braun Victor (PD, EST)
8. Brebsom Jos. (POSL, SUD)
9. Bürger René (PCS, SUD)
10. Colling Franz (PCS, SUD)
11. Cravatte Henry (PSD, NORD)
12. Dichter Jean-Pierre (PCS, NORD)
13. Dondelinger Willy (POSL, SUD)
14. Eyschen Josy (PD, SUD)
15. Fischbach Marc (PCS, CENTRE)
16. Flesch Colette (PD, CENTRE)
17. Frieden Pierre (PCS, CENTRE)
18. Gerson Emile (PCS, NORD)
19. Glesener Jean-Pierre (PCS, SUD)
20. Goedert Jean (PCS, CENTRE)
21. Goerens Charles (PD, NORD)
22. Gremling Jean (Soc. Ind., CENTRE)
23. Hamilius Jean (PD, CENTRE)
24. Hellinckx Camille (PD, CENTRE)
25. Hengel René (POSL, CENTRE)
26. Hennicot-Schoepges Erna (PCS, CENTRE)
27. Hübsch René (PD, NORD)
28. Juncker Ed. (PCS, NORD)
29. Krieps Robert (POSL, CENTRE)
30. Krier Roger (POSL, SUD)
31. Lenert Roger (PCS, EST)
32. Lentz-Cornette Marcelle (PCS, SUD)
33. Lucius Joseph (PCS, SUD)
34. Lulling Astrid (PSD, SUD)
35. Majerus Nic. (PCS, SUD)
36. Margue Georges (PCS, CENTRE)
37. Mart René (PD, SUD)
38. Meintz Carlo (PD, CENTRE)
39. Mosar Nic. (PCS, CENTRE)
40. Nanquette Henri (PCS, NORD)
41. Pescatore Claude (PD, CENTRE)
42. Polfer Lydie (PD, CENTRE)
43. Poos Jacques (POSL, SUD)
44. Prüssen Robert (PD, SUD)
45. Rau Fernand (PCS, CENTRE)
46. Reding Viviane (PCS, SUD)
47. Regenwetter Jean (POSL, SUD)
48. Schlechter Marcel (POSL, EST)
49. Schmit Lydie (POSL, SUD)
50. Spautz Jean (PCS, SUD)
51. Steichen René (PCS, NORD)
52. Thoss Maurice (POSL, SUD)
53. Urbany René (PC, SUD)
54. Urwald Jean-Pierre (PCS, EST)
55. Van den Bulcke René (POSL, CENTRE)
56. Wagener Pol (PCS, EST)
57. Wagner Charles (PD, EST)
58. Weirich Joseph (EdF, SUD)
59. Wohlfart Joseph (POSL, CENTRE)

# DÉCLARATION GOUVERNEMENTALE

Déclaration faite par Monsieur Pierre Werner  
Président du Gouvernement, le 24 juillet 1979  
à la Chambre des Députés

## INTRODUCTION

Le Gouvernement qui se présente devant vous est issu des négociations qui ont été menées après les élections entre le Parti Chrétien-social et le Parti Démocratique. Celles-ci ont été entamées à la suite d'une mission d'information confiée par SAR le Grand-Duc à M. Jean Dupong, qui déboucha sur la désignation d'un formateur en ma personne. Le scrutin du 10 juin 1979, qui a renforcé notablement la position parlementaire du parti chrétien-social et consolidé celle du parti démocratique, comportait de ce chef une indication claire sur l'orientation souhaitée de la politique nationale, que les deux partis n'ont pas pu ni voulu méconnaître.

Ils se sont mis d'accord sur cette orientation et l'ont concrétisée, après des discussions approfondies menées du 15 juin au 14 juillet, dans un programme dont je me propose de vous exposer les traits essentiels. Il va de soi que les membres de ce Gouvernement se rendent compte que les urgences de l'actualité changeante sur le plan international et leurs répercussions sur notre pays exigeront sans doute des actions déterminées et originales, complémentaires par rapport aux intentions manifestées en ce début de la nouvelle législature.

Celle-ci est marquée d'ores et déjà par l'inquiétude qu'inspire la précarité des données économiques, due au rapide renversement des rôles et du déplacement du pouvoir économique sur le plan mondial. D'autre part, une nouvelle émergence de courants inflationnistes dans le sillage de la hausse du prix de l'énergie et de diverses matières premières est à craindre. Les taux de croissance n'atteindront plus les niveaux de ceux de la dernière décennie. Bien sûr, depuis le début de l'année, une relance s'esquisse dans le domaine sidérurgique, mais le courant n'est pas suffisamment nourri encore pour qu'on puisse être rassuré. Le restructuration de l'industrie sidérurgique, principal atout industriel du Grand-Duché, si elle est programmée, doit encore être menée à ses fins. Elle suppose de délicats ajustements de l'emploi aussi bien que la ferme détermination de pratiquer avec une clairvoyance dynamique les investissements qui s'imposent. Les déficits répétés de notre balance commerciale grignotent le potentiel économique et financier de notre pays. Ils nous assignent des limites étroites de manoeuvre sur le plan de la compétitivité internationale.

Pendant que se produisent ces modifications en profondeur, leur signification et leurs effets à plus long terme sont à peine ressenties par nos citoyens. Il appartient dès lors aux responsables politiques d'en faire une évaluation réaliste et de proposer à notre population une vision d'avenir et une politique dy-

namique d'adaptation à une ambiance économique et internationale nouvelle.

Le Gouvernement entend se mettre au service de ce réajustement national. Celui-ci doit orienter les esprits et les aspirations de notre population et notamment des jeunes générations dans le sens d'une sensibilité plus accusée pour les impératifs de l'efficacité créatrice. Celle-ci doit conférer à notre économie un nouvel élan. Le partage équitable d'un revenu national moins expansif, le partage du travail disponible dans la communauté nationale, le partage des charges sociales entre les générations, domineront nos préoccupations et nos débats.

Au seuil des années quatre-vingt de ce siècle et après les secousses économiques des dernières années, la grande famille des Luxembourgeois doit serrer les rangs pour affronter les défis spirituels, sociaux et économiques de notre temps, ceci en s'avancant sur des terrains plus mouvants que jamais et hérissés de surprises.

Les débuts de la présente législature coïncident également avec une étape importante de l'évolution européenne. L'élection directe du Parlement Européen, la prise de conscience de la nécessité d'agir en commun comme p. ex. dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et de l'harmonisation des politiques sociales, la mise en route du système monétaire européen, sont autant de facteurs qui peuvent être prometteurs d'une relance européenne. Notre pays doit faire face aux répercussions que les politiques communes peuvent avoir sur notre politique nationale et orienter celle-ci de façon à figurer dans le concert européen comme membre, non seulement à part entière, mais économiquement, financièrement et socialement équilibré et fort.

Dans ces conditions le dialogue entre partenaires sociaux et avec le Gouvernement, la participation à la préparation et à la formulation des politiques prennent un relief particulier. Le Gouvernement entend se prêter à cette politique de concertation économique et sociale, tout en assumant pleinement les responsabilités qui sont les siennes.

Nous ne pouvons réussir dans notre mission que si tous les Luxembourgeois partagent nos vues et nos objectifs.

Représentants de la nation, les membres de votre assemblée sont appelés par priori à contribuer à la prise de conscience nationale. Qui plus est, vous aurez à juger les efforts déployés par le Gouvernement pour y répondre.

Je procède maintenant à l'exposé des lignes essentielles de notre programme, qui, au-delà des détails et d'une chronologie dont on serait prisonnier, doit vous faire saisir les lignes de force de notre action tout au long de la législature.

## Cadre institutionnel

La Chambre des Députés qui sort des élections du 10 juin 1979 est la troisième des Constituantes qui ont été successivement appelées à procéder à une révision limitée de la Constitution. Le mandat donné à la Chambre de la présente législature, qui ne porte que sur les articles relatifs au serment, est même extrêmement tenu.

Le Gouvernement se rend cependant compte que le texte plus que centenaire de notre Loi fondamentale pourrait être soumis sur un certain nombre de points à une adaptation ou à un aménagement afin de tenir compte de l'évolution de nos institutions et de la société en général. Il soutiendra la Chambre des Députés dans les efforts qu'elle déploiera en vue de préparer cette révision. Aussi se propose-t-il d'instituer dès le début de la législature un groupe d'experts chargé d'élaborer des propositions en vue d'une révision des articles de la Constitution, dont la modification s'impose pour des raisons objectives.

Le même groupe d'experts sera chargé d'une étude sur l'opportunité de la mise en place d'une juridiction constitutionnelle.

Le Gouvernement fournira son concours à la Chambre des Députés pour toutes les initiatives de revalorisation et d'amélioration des conditions de travail de la Chambre et des Députés visant notamment le renforcement de son infrastructure tant matérielle que personnelle y incluse celle des groupes parlementaires. A ces fins il entreprendra au cours de la prochaine législature la construction d'un nouvel Hôtel de la Chambre des Députés.

Le problème de l'indemnisation des membres du Parlement Européen amènera le Gouvernement à vous saisir d'un projet de loi traitant de l'ensemble des problèmes de l'indemnisation parlementaire.

Par ailleurs, il s'emploiera à améliorer les relations entre la Chambre et le Gouvernement notamment par une collaboration plus intense au niveau des commissions parlementaires, voire au niveau de la commission de travail.

Dans le cadre d'une révision générale de la loi électorale, le Gouvernement introduira la possibilité du vote par correspondance en faveur des ressortissants nationaux résidant à l'étranger et de ceux des électeurs justifiant d'un empêchement majeur pour se rendre aux urnes.

Dans le cadre des réformes institutionnelles, le Gouvernement fera étudier l'opportunité de l'établissement d'un statut pour les partis politiques.

Le Gouvernement envisage l'institution d'un tribunal administratif de première instance ainsi que d'un tribunal fiscal de première instance.

Il réexaminera la question du statut juridique de l'Évêché et veillera à la ratification, dans les meilleurs délais, de la convention entre l'État et l'Église protestante réformée.

Il réexaminera le projet de loi portant institution d'un ombudsman.

## Politique économique

Le Gouvernement s'est fixé comme objectif fondamental la restructuration et l'adaptation aux conditions actuelles de notre appareil productif. Le redéploiement des activités économiques doit garantir le plein emploi.

Attachés au système de la libre entreprise, les partenaires de la coalition gouvernementale s'attacheront à concilier le principe de la liberté de l'initiative personnelle avec celui de la concertation entre partenaires sociaux en essayant d'atteindre un maximum d'utilité sociale et de qualité de la vie.

Les responsables politiques et les agents économiques devront faire un effort constant de réflexion et d'imagination créative pour faire front aux problèmes posés par la concurrence étrangère exacerbée, la nouvelle division internationale du travail, la rareté et la cherté des matières premières. Ceci suppose la rationalisation en profondeur des entreprises, l'accroissement de la productivité, la production et la vente de biens et de services de haute qualité et à des prix compétitifs. C'est pourquoi l'accent doit être mis sur la recherche des technologies de pointe et sur l'étude des marchés.

Dans ce sens le Gouvernement renforcera l'encadrement des investissements du secteur industriel tant dans le domaine fiscal que dans celui des aides directes. Quant aux principaux moyens à mettre en oeuvre, plusieurs instruments seront adaptés :

- La loi portant aménagement d'une aide fiscale temporaire à l'investissement venant à échéance le 31 décembre 1979, sera prorogée et adaptée aux circonstances.
- La loi-cadre d'expansion économique du 28 juillet 1973, sera améliorée dans ses aspects de stimulation financière et fiscale, le tout eu égard à nos besoins, à nos possibilités, aux précédents étrangers et à l'encadrement communautaire.
- La réadaptation et la mobilité de la main-d'œuvre seront encouragées.
- Les travaux de recherche, l'utilisation de nouvelles technologies et le recours à l'innovation seront encouragés dans les secteurs de la production et de la prestation de services.
- L'action d'information et de propagande en vue d'attirer de nouveaux investissements sera intensifiée.

En dehors de la prorogation de l'aide fiscale, le régime fiscal des entreprises sera amélioré progressivement moyennant les mesures suivantes :

- amortissements spéciaux en matière de protection de l'environnement,
- réévaluation périodique des actifs bilantaires,
- réduction progressive de l'impôt sur le total des salaires de l'impôt commercial sur le capital,
- adaptation des abattements prévus pour l'impôt commercial sur le bénéfice.

Le dialogue et la concertation entre partenaires sociaux et le Gouvernement seront continués dans les enceintes prévues à cet effet.

La loi du 24 décembre 1977 autorisant le Gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi sera adaptée aux circonstances actuelles et nuancée notamment sur les trois points suivants :

- reconsidération du caractère obligatoire de la pré-retraite, de son extension à d'autres secteurs industriels en difficulté, et d'autres alternatives,
- les mesures contractuelles de réduction des coûts de production dans l'intérêt de la sauvegarde de l'emploi doivent relever prioritairement de négociations entre parties au contrat et ne seront pas prises d'autorité,
- quant aux procédures de consultation en situation de crise manifeste, l'intervention du comité de coordination tripartite sera maintenue, mais remodelée.

Suivant la portée générale des mesures envisagées, le Conseil Economique et Social sera consulté.

L'intervention du fonds de chômage dans le coût salarial par travailleur, prévue par la loi du 8 juin 1979, sera subordonnée à un accord de réduction programmée de l'emploi, à négocier entre l'employeur et les organisations syndicales les plus représentatives sur le plan national ayant participé aux négociations.

Une politique active sera menée sur le plan des prix, afin de contenir l'inflation. On prêtera une attention particulière à la concurrence, à l'information au profit des consommateurs, à la prévention et à la sanction des abus et au programme suggéré en la matière par le Conseil Economique et Social dans son avis du 6 juillet 1979.

### Secteur tertiaire

Le Gouvernement attachera un prix tout particulier à la consolidation et au développement de la place financière de Luxembourg, ainsi qu'à l'élargissement et à la diversification de ses activités. A cet effet il épuisera toutes les possibilités offertes par la législation actuelle, en améliorant l'infrastructure tant législative qu'institutionnelle, en développant le réseau d'accords de double-imposition, en exploitant au maximum le know-how disponible et en favorisant la création de centres de formation bancaire.

Dans une optique à plus long terme, il veillera à ce que la compétitivité avec les autres places financières reste assurée.

Simultanément avec l'essor des activités bancaires et, le cas échéant en connexion avec celles-ci, il favorisera le développement des autres secteurs du tertiaire (assurances, réassurances, commerce international, marketing, bureaux d'études, informatique, expertises, ordres légaux des architectes, ingénieurs et experts-comptables).

### Classes Moyennes

Les petites et moyennes entreprises, ressortissant des classes moyennes, compte tenu de leur poids économique et de leur potentiel de croissance, présentent une série d'atouts qu'il convient de valoriser d'une façon optimale : leur grande adaptabilité, leur

contribution au renforcement des structures économiques, l'importance croissante du secteur tertiaire.

L'élaboration d'une étude fondamentale, devant déboucher sur un livre blanc, devient urgente et indispensable, pour assurer la cohérence dans la politique à mettre en œuvre.

Parallèlement, il y a lieu de trouver une solution au problème des grandes surfaces, eu égard aux études d'ores et déjà disponibles et à parfaire, d'une part, en organisant, d'autre part, une table ronde entre tous les intéressés pour en arriver à un large consensus sur les besoins dans ce domaine et les prolongements dans le futur. Le Conseil Economique et Social pourrait également fournir un avis en la matière.

En attendant cette large concertation, aucune autorisation au profit d'une grande surface nouvelle ne sera accordée.

Dans la législature qui commence, plusieurs points de force se signalent, à propos desquels une solution doit être trouvée ou à propos desquels une amélioration sera recherchée.

- La loi-cadre des classes moyennes et d'autres instruments seront appliqués entre autres pour vaincre les difficultés dimensionnelles des entreprises concernées.
- La formation technique et économique des chefs d'entreprise sera renforcée et encouragée.
- Les agents économiques seront favorisés dans leurs efforts d'investissement et mis en état de recourir davantage à des capitaux à risque réunis à cet effet.
- Les charges administratives seront allégées.
- La législation fiscale devra réactiver une politique d'expansion et d'emploi dans les classes moyennes.
- La coopération dans le secteur traditionnel du commerce et dans l'artisanat sera encouragée.
- Les critères à la base de la législation sur la reconversion professionnelle dans l'agriculture, le commerce et l'artisanat seront reconsidérés.
- La réglementation concernant la concurrence déloyale sera amendée.

### Tourisme

Le tourisme constitue l'un des secteurs clés de l'économie nationale et il a bien résisté à la récession générale.

Dans le but de sauvegarder la vocation du Luxembourg comme « poumon vert » au centre des grandes régions industrielles européennes, le Gouvernement veillera à préserver la beauté naturelle de nos paysages et à développer l'infrastructure touristique en tenant compte des directives de l'aménagement du territoire et des dispositions concernant la protection de la nature.

L'exécution du deuxième plan quinquennal de l'infrastructure touristique et de l'industrie hôtelière constitue un premier pas dans ce sens. Or, cette politique ne pourra porter ses fruits que dans la mesure où l'animation de notre vie culturelle et le développement de l'équipement sportif y seront également intégrés.

Parallèlement il s'agit avant tout de développer l'infrastructure « humaine », c'est-à-dire l'accueil et la formation professionnelle dans nos établissements touristiques.

Les organismes de droit privé, tels que les syndicats d'initiative seront soutenus à une plus grande échelle.

En matière de camping, il faut tendre à une amélioration qualitative des terrains existants. De même, les problèmes résultant du camping résidentiel devront trouver une solution par la création régionale de parcs résidentiels prévus dans le cadre du deuxième plan quinquennal.

Dans le but de doter le pays d'une infrastructure touristique diversifiée et pour éviter l'exode rural, le Gouvernement entend favoriser l'aménagement de gîtes ruraux.

La ville de Luxembourg, centre européen et place financière, devra continuer à remplir sa fonction comme lieu d'attraction d'un tourisme d'affaires international de courte durée.

Une propagande touristique orientée en fonction des grands axes industriels vers les régions frontalières, devrait permettre un étalement de la saison touristique et le développement d'un tourisme de week-end de qualité.

## Finances

### *Politique budgétaire et politique fiscale*

En matière budgétaire, le Gouvernement entend pratiquer une politique prudente, en veillant plus particulièrement à ce que l'accroissement des dépenses soit lié à l'évolution du produit national brut. C'est dire qu'il s'efforcera, dans une optique du moyen et du long terme de préserver le parallélisme entre la croissance des dépenses publiques et celle du P.N.B. compte tenu du facteur de l'élasticité des recettes ordinaires par rapport à la croissance du produit national brut.

Le Gouvernement poursuivra les efforts dans le sens de la programmation pluriannuelle des dépenses et des recettes publiques, estimant qu'il y a lieu de parfaire et de raffiner cet instrument au service d'une politique des finances publiques.

Il importera de ne pas alourdir au cours de la présente législature la charge fiscale globale et d'atténuer les effets de la progressivité des barèmes.

Dans ce but, il est indiqué de procéder en dehors de l'adaptation indiciaire des barèmes de l'impôt sur le revenu, à la révision et à l'adaptation des forfaits et abattements fiscaux.

Le Gouvernement se propose de revoir l'application du système de l'imposition du revenu des époux, le système des intérêts débiteurs dans le cas où le propriétaire habite sa propre maison et d'envisager l'inclusion, dans les dépenses spéciales, des cotisations dues à des organismes d'épargne-logement.

Pour ce qui est de l'impôt sur la fortune, il est envisagé de procéder à une imposition plus équitable entre les meubles et les immeubles par le biais d'une adaptation des valeurs unitaires, accompagnée d'une révision des taux d'imposition et des abattements.

Il est entendu que toutes les mesures fiscales prévues seront prises en tenant compte des possibilités budgétaires et au vu d'une évaluation de leur impact financier.

En ce qui concerne le chapitre des impôts indirects, il est entendu qu'en matière de TVA tout doit être fait pour que les taux actuels en vigueur dans notre pays soient maintenus. Au cas où les taux de la TVA devraient être relevés dans le cadre d'une harmonisation sur le plan communautaire, le Gouvernement procédera à un réajustement de l'impôt sur le revenu.

Dans le cadre des mesures de promotion des investissements et du renforcement de la compétitivité des entreprises, le Gouvernement envisage l'abolition par étapes de l'impôt sur le total des salaires et la réduction progressive de l'impôt commercial pour autant qu'il frappe le capital d'exploitation.

Dans l'ensemble les abattements seront relevés dans une première étape également en ce qui concerne l'impôt commercial frappant le bénéficiaire.

### *Promotion de l'épargne et politique du crédit*

Le Gouvernement persistera dans ses efforts en vue de la promotion de l'épargne au Grand-Duché, étant conscient que le financement des investissements privés et le développement des infrastructures publiques, nationales et communales, va requérir, au cours des années à venir, la mise en œuvre d'une épargne abondante.

Mais, il est conscient aussi que dans l'intérêt même de l'investisseur il convient d'augmenter l'attrait des placements. Ici, il importera de promouvoir avant tout l'épargne de longue durée et d'innover en ce qui concerne les formules de contrats d'épargne, le tout étant d'encourager par l'intermédiaire de ce qu'on appelle des « eigentumspolitische Maßnahmen » à la formation des patrimoines dans le chef des ménages.

C'est dans cet esprit également, qu'il convient de maintenir, voire d'améliorer les conditions propices au développement du crédit. A ce propos, il convient de pratiquer, dans la mesure où l'évolution du marché du crédit dans nos pays limitrophes le permet, une politique d'argent à bon marché.

Le Gouvernement épuisera sur ce même plan les possibilités de promotion des investissements qui se dégagent de l'existence de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement.

Il procédera à une nouvelle étude sur l'opportunité de créer un Comptoir de réescompte et de garantie. Enfin, l'amélioration des conditions dans lesquelles pourront être financées les exportations restera un objectif prioritaire.

Le crédit à la construction bénéficiera lui aussi de mesures de promotion.

## Travail et Emploi

Dans le domaine de la politique de l'emploi et du travail le Gouvernement mettra l'accent sur les mesures tendant à promouvoir le plein emploi et l'amélioration des conditions de travail.

Il souligne dans ce contexte sa détermination d'apporter une contribution significative à la stratégie vi-

sant à la recherche du plein et du meilleur emploi par un effort constant et volontaire de dialogue et de concertation entre le Gouvernement et les partenaires sociaux.

Je renvoie à mes propositions énumérées ci-avant concernant le dispositif d'aide à la création d'emplois et à la mobilité de la main-d'œuvre prévu par la loi du 24 décembre 1977.

Dans le contexte de cette politique et à titre de solution alternative le Gouvernement mettra à l'étude l'abaissement généralisé voire l'introduction d'une plus grande flexibilité de l'âge de la retraite au bénéfice des salariés de ces secteurs avec l'objectif de déclencher un processus de rotation des emplois améliorant sensiblement les perspectives d'emploi.

Le dispositif de promotion de l'emploi des jeunes tel qu'il résulte de la loi du 27 juillet 1978 fera l'objet également d'un réexamen dans le cadre de la reconduction des mesures qui font l'objet de la loi tripartite du 24 décembre 1977.

Le Gouvernement s'attachera à intensifier les mécanismes visant à la création d'emplois destinés aux jeunes et de renforcer les mesures destinées à faciliter l'entrée des jeunes dans la vie active par le biais notamment d'une amélioration de l'orientation professionnelle et d'une revalorisation du travail manuel.

Dans le cadre du réexamen du dispositif général de lutte contre le chômage et le sous-emploi, le Gouvernement accordera une attention particulière au problème du réaménagement du temps de travail et de son impact sur le niveau de l'emploi dans le respect des impératifs du maintien voire de la restauration de la rentabilité de nos entreprises et de la capacité compétitive de notre industrie.

Le Gouvernement tient à souligner dans ce contexte que la réduction du temps de travail conçue comme mesure d'accompagnement d'une politique active de l'emploi relèvera primordialement de la responsabilité des partenaires sociaux appelés à apprécier les possibilités et les contraintes de chaque secteur d'activité et la part de leur contribution respective à la mise en œuvre des mesures de réduction du temps de travail.

Dans le contexte général de l'aménagement du temps de travail, le Gouvernement envisage de prendre un certain nombre de mesures tendant à favoriser l'extension du travail volontaire à temps partiel.

Dans le domaine des relations de travail, le Gouvernement entend réaliser la réforme du droit de licenciement sur la base d'un avis qu'il demandera au Conseil économique et social.

La représentation du personnel dans les organes statutaires de la société anonyme sera renforcée dans le cadre d'une harmonisation européenne et dans le respect des impératifs d'une gestion efficace et après réaménagement du droit des sociétés suivant le modèle dualiste (directoire, conseil de surveillance).

Les impératifs du pluralisme syndical et la nécessité d'assurer aux tendances syndicales les plus représentatives au niveau de l'entreprise et de l'établissement un traitement égal en matière de facilités et de représentation à l'échelon de la délégation cen-

trale vont amener le Gouvernement à proposer une révision de certaines dispositions de la loi du 18 mai 1979 portant réforme des délégations du personnel.

Le Gouvernement envisage l'introduction d'un statut du travailleur handicapé avec l'objectif d'assurer l'insertion ou la réinsertion du handicapé dans l'activité économique.

Dans l'intérêt de l'insertion et de la promotion des immigrés dans la société luxembourgeoise, le Gouvernement entend poursuivre la politique de l'immigration engagée sous l'impulsion du Conseil national de l'immigration. A cet égard il entend en particulier associer les travailleurs étrangers à la désignation des chambres professionnelles ainsi qu'à la vie des collectivités locales sur une base consultative.

Le Gouvernement mettra à l'étude, en concertation avec les partenaires sociaux du secteur privé, les formules susceptibles d'assurer la participation des travailleurs au capital productif des entreprises.

Le Gouvernement mettra à l'étude la réforme du salaire social minimum qui tiendra compte de la situation économique.

L'humanisation des conditions de vie et de travail se trouvera au centre des préoccupations du Gouvernement, qui encouragera, par des moyens appropriés, l'amélioration de la sécurité et de l'hygiène du travail.

Il envisage le renforcement des moyens d'action de l'inspection du travail et des mines sur la base d'une table ronde consacrée au rôle de cette administration dans l'amélioration des conditions de travail.

## Sécurité sociale

En comprenant parmi les attributions du ministère du travail et de la sécurité sociale également et pour la première fois l'assurance maladie et l'assurance pension des professions indépendantes et agricoles, le Gouvernement créera les prémisses indispensables à l'introduction de règles uniformes en matière de sécurité sociale, ce qui notamment permettra de doter les différentes catégories socio-professionnelles affiliées aux régimes de pension contributifs d'une couverture uniforme et efficace. C'est dans cet esprit et avec cet objectif qu'il entend entreprendre au cours de la présente législature la réforme de l'assurance pension en se basant sur certains travaux préparatoires. Il sera tenu compte des particularités des différentes catégories socio-professionnelles.

En attendant cette réforme importante basée sur la solidarité inter-professionnelle et nationale, les pensions actuelles inférieures au minima inscrits dans les régimes de pension et notamment les pensions allouées aux indépendants et agriculteurs seront révalorisées par des mesures transitoires.

En matière d'assurance maladie les actions entreprises pour enrayer les coûts seront continuées en même temps que seront consolidées les assises financières en appelant à la responsabilité des assurés, des médecins et autres fournisseurs.

Le Gouvernement introduira dans l'intérêt de la profession agricole une indemnité pécuniaire en cas de maladie de même qu'il prendra les mesures néces-

saies pour insérer la caisse de maladie agricole dans la communauté de risques fonctionnant pour toutes les autres caisses.

En matière d'assurance accidents l'action du Gouvernement tendra au remplacement des classes de risques actuelles par un système uniforme de cotisation et mettra à l'étude l'intégration du régime actuel dans le régime général d'assurance pension tout en maintenant son caractère de mutualité entre employeurs pour les besoins du financement et en renforçant les mesures de prévention des accidents.

## Agriculture

Le Gouvernement souligne l'intérêt primordial de préserver et de développer dans l'intérêt de toute la population les ressources agricoles, une des rares matières premières qui nous restent.

Abstraction faite de la contribution que l'activité agricole est susceptible de fournir pour le maintien de l'environnement sain, les perspectives inquiétantes qui affectent le développement économique en général remettent en lumière l'importance économique et sociale de l'agriculture luxembourgeoise.

Le Gouvernement concentrera ses efforts sur :

1. l'amélioration du revenu agricole
2. la modernisation des exploitations agricoles
3. les actions à mener pour l'amélioration de la productivité
4. l'amélioration de la politique sociale.

Le Gouvernement a décidé de reconsidérer le montant de l'indemnité compensatoire prévue dans la directive 75/268 CEE en fonction des choix à opérer.

L'évolution de l'agriculture luxembourgeoise s'effectuera dans la perspective du maintien des exploitations du type familial à responsabilité personnelle.

Tout en restant attaché à la politique agricole commune, le Gouvernement opte pour une grande flexibilité dans l'application de la loi sur la modernisation de l'agriculture conforme aux spécificités de l'agriculture luxembourgeoise, sans toutefois abandonner les critères de sélectivité. Les mesures de sélectivité devront s'inscrire dans un processus de souplesse permettant d'assurer à l'intérieur des différents types d'exploitation l'amélioration structurelle.

Le Gouvernement estime que des mesures spécifiques devraient être prises en faveur de l'établissement des jeunes pour faire face aux difficultés qui leur sont propres. Il préconise le maintien de la prime de première installation et s'engage à introduire à titre rétroactif un système de bonification d'intérêt favorisant la reprise ou l'achat de l'exploitation agricole.

Il faudra reconsidérer l'ensemble des aides aux jeunes agriculteurs en vue de leur renforcement.

Compte tenu des aspects spécifiques de la viticulture, le Gouvernement entend continuer les efforts dans le domaine de la production des vins de qualité, de la formation professionnelle des jeunes viticulteurs et du remembrement des vignobles dans une optique de l'amélioration de leur rentabilité. Le Gouverne-

ment se prononce pour une extension raisonnable de la superficie viticole suivant les critères et modalités à définir en collaboration avec le Fonds Viticole, pour autant que la profession le souhaite, que la qualité soit garantie et que la politique commune dans ce domaine soit respectée.

Dans la perspective des orientations futures, l'outil des instruments collectifs agricoles en place se prête bien pour entreprendre le développement des débouchés agricoles et pour diversifier davantage l'élaboration des produits agricoles.

Le développement du secteur agro-alimentaire est un objectif essentiel de la valorisation des richesses agricoles de notre pays.

En vue d'une amélioration de la productivité, le Gouvernement améliorera les connaissances techniques et économiques des exploitants individuels. La politique agricole nationale des années à venir devra placer au centre de ses préoccupations l'étude des problèmes techniques et de gestion.

Un effort extraordinaire est à consacrer à la diffusion de meilleures techniques de culture.

Il importe de poursuivre les actions en faveur des productions animales. Une amélioration de la situation génétique et de l'état sanitaire des troupeaux permettra une augmentation importante de la productivité.

Il s'impose de trouver une solution aux difficultés que rencontre la production porcine à s'établir à une échelle souhaitable.

L'action de remembrement des terres agricoles et viticoles sinon de leur regroupement réclame une priorité aux fins de voir s'établir des conditions rationnelles d'exploitation.

Un statut de fermage complètera le dispositif régissant l'exploitation du foncier agricole.

En ce qui concerne les problèmes des Eaux et Forêts, la révision de la loi du 27 juillet 1978 concernant la conservation de la nature et des ressources naturelles s'impose. Par ailleurs, après révision, les projets de loi suivants seront évacués dans les meilleurs délais :

- a) création de parcs naturels
- b) législation sur la chasse
- c) code forestier
- d) protection des animaux.

## Famille, Logement social et Solidarité sociale

Conscient de la situation démographique alarmante de notre pays, conscient également du rôle primordial de la famille dans la société moderne, le Gouvernement accordera une importance de premier plan à la politique familiale.

Il s'efforcera de créer par les moyens d'information et d'éducation appropriés un environnement plus favorable à la famille et à l'enfant.

Dans un but de justice sociale et en vue d'améliorer la situation matérielle des familles, le Gouvernement agira dans le cadre d'un programme cohérent pluri-annuel, comportant diverses alternatives. D'ores et déjà, la première étape réalisera la généralisation

de l'indemnité de maternité, c. à d. son extension aux femmes travaillant dans l'entreprise du mari et, selon les modalités à fixer, à toutes les mères, et la création d'un fonds de garantie des pensions alimentaires.

Dans la suite le programme portera sur les réalisations suivantes :

- ajustement périodique des prestations familiales à l'évolution générale des salaires tout en garantissant aux enfants puînés les allocations familiales plus élevées en cas de réduction du nombre des enfants bénéficiaires,
- le Gouvernement se propose d'introduire un système de prêt aux jeunes ménages, le cas échéant en combinaison avec une restructuration des allocations de naissance,
- afin d'encourager la présence au foyer des parents voulant assurer l'éducation de leurs enfants en bas âge, le Gouvernement se propose d'innover par la création d'une allocation d'éducation au foyer,
- il est prévu en outre de faire bénéficier la jeune mère de la computation d'une année d'interruption de carrière pour le calcul de sa pension avec maintien des droits de carrière.

Le Gouvernement soutiendra les services d'aide et d'assistance éducative en faveur de la famille et il prendra les dispositions nécessaires en vue de développer le placement familial, les crèches et les foyers de jour.

Dans le cadre de l'aménagement des conditions de travail, il est prévu de développer le nombre et les conditions des postes de travail à temps partiel afin de faciliter aux parents leur mission éducative.

Le Gouvernement entend réaliser une politique coordonnée en faveur des personnes âgées et handicapées, notamment par la promotion de services sociaux assurant des soins à domicile et par une réorganisation des maisons de retraite.

Il procédera périodiquement à l'adaptation des prestations du Fonds national de solidarité.

Le Gouvernement prendra les mesures législatives qui s'imposent dans le domaine de l'aide sociale et de l'intégration sociale des enfants et des jeunes ainsi que du domicile de secours.

En ce qui concerne le logement social, le Gouvernement se propose de revoir certaines dispositions de la législation afférente sur la base des expériences acquises. Les différentes aides seront adaptées en mettant davantage l'accent sur leur but social et familial.

Le fonctionnement des caisses d'épargne-logement créées par divers organismes professionnels et sociaux restera garanti.

Les partis politiques qui sont à la base de la présente coalition gouvernementale ne sont pas arrivés à concilier leur conception et leur jugement sur la loi relative à l'information sexuelle, à la prévention de l'avortement clandestin et à la réglementation de l'interruption de la grossesse.

Cependant, le Gouvernement souligne l'importance d'une politique de prévention efficace de l'avortement.

Dans cette optique le Gouvernement mettra l'accent sur les mesures positives d'aide et de soutien tant matérielles que morales en proposant également des solutions favorables à la maternité et à l'enfance.

Il prendra des mesures pour assurer un contrôle responsable des conditions d'application de la loi. Il demandera au directeur de la Santé un rapport annuel basé sur l'analyse scientifique et sociologique des statistiques et sur l'organisation et le fonctionnement des services gynécologiques qui permettra de juger des adaptations législatives et réglementaires qui pourraient s'imposer.

## Fonction publique

Dans le secteur public le Gouvernement procédera au réaménagement de la grille (barème) des traitements avant la mi-législature. Les travaux préparatoires seront confiés à un groupe de travail qui commencera sa mission le plus tôt possible. Avant de finaliser la prédite révision dans la Fonction Publique, les partenaires sociaux concernés seront consultés.

Une étude comparative des rémunérations dans le secteur public et privé sera établie. Des négociations périodiques avec les syndicats les plus représentatifs auront lieu, en principe, tous les deux ans, en vue de la refixation de l'indice de base des traitements.

Le Gouvernement confirme que le régime de pension de la Fonction Publique fait partie intégrante de son statut.

La gestion automatisée du personnel au service de l'Etat sera introduite. A cet effet sera introduit un tableau général des effectifs (Stellenplan) à revoir annuellement dans le cadre de la loi budgétaire.

Une étude de tous les problèmes pratiques et juridiques d'une fonctionnarisation éventuelle des employés de l'Etat actuellement en service sera entamée.

Pour régler l'ensemble des problèmes évoqués ci-dessus, le Ministre de la Fonction Publique sera désigné comme porte-parole du Gouvernement.

Le Gouvernement est d'accord pour améliorer la formation professionnelle dans le secteur public.

Par ailleurs, le Gouvernement prendra toutes les réglementations en exécution de la loi du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat (primes, congés, promotions etc. . . .), il procédera de même à une étude approfondie de l'ensemble des rémunérations accessoires (prime d'astreinte, prime de régime militaire, indemnité de nuit, heures supplémentaires).

Quant au droit d'initiative des chambres professionnelles, en matière de législation générale, le Gouvernement est d'accord pour mettre la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics à pied égal avec les autres chambres professionnelles.

## Education nationale

Tout en maintenant un haut niveau de formation, le Gouvernement entend adapter continuellement et harmonieusement l'enseignement aux évolutions et changements sociaux, économiques, scientifiques et culturels. Une attention particulière sera accordée

aux besoins spécifiques de certains groupes de jeunes, dont plus particulièrement les jeunes sur le point d'entrer dans la vie active, les enfants en difficulté d'apprentissage scolaire, les enfants doués, les jeunes filles dans le cadre de la formation professionnelle, les enfants des travailleurs migrants et les handicapés physiques et mentaux.

Une réforme de l'enseignement primaire touchera les matières enseignées, les méthodes d'enseignement et l'organisation administrative des écoles. Le passage à l'enseignement postprimaire sera facilité grâce à une observation systématique des élèves dans leur comportement scolaire, observation qui préparera une orientation efficace ultérieure. Les projets concernant la réforme de la formation des instituteurs et la réorganisation de l'Institut Pédagogique seront réexaminés.

La finalité de l'enseignement complémentaire et les modalités de transition vers les autres ordres d'enseignement postprimaire, ainsi que vers la vie professionnelle seront réétudiées.

Le système diversifié actuel de l'enseignement postprimaire sera maintenu et amélioré. Le tronc commun sera réalisé par des expériences-pilotes limitées et contrôlées, qui éviteront tout nivellement vers le bas. En tout état de cause, le Gouvernement entend préserver le libre choix du type d'enseignement.

Dans l'enseignement secondaire technique, la mise en application de la loi du 21 mai 1979 se fera en étroite collaboration avec les milieux professionnels et pédagogiques concernés. Dans cette perspective il sera créé un Conseil Supérieur de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Secondaire Technique. Le cycle inférieur (12—15 ans), par l'élaboration de nouveaux programmes, assurera aux élèves une solide formation générale et une différenciation progressive selon les voies de formation choisies.

Le Gouvernement envisage de procéder à une réforme de l'enseignement des adultes.

Dans tous les ordres d'enseignement le Gouvernement entend promouvoir la recherche et l'innovation pédagogiques.

Pour toutes les réformes scolaires qu'il réalisera, le Gouvernement procédera dans la concertation et le dialogue avec les enseignants et les parents d'élèves.

Le problème des écoles privées trouvera une solution dans le cadre d'un régime contractuel qui, en contre-partie des aides de l'État, soumettra les écoles privées à un contrôle quant au programme de l'enseignement et à la qualification du personnel enseignant.

Soucieux de résoudre le problème de la nomination des enseignants-stagiaires, le Gouvernement établira un programme pluriannuel tendant à résorber, dans la mesure du possible, le surplus de candidats-professeurs qui sont chargés d'une tâche complète. Le programme de recrutement ne devra pas bloquer définitivement les chances d'engagement des promotions futures. Afin d'éviter une pléthore dans l'avenir, une législation portant planification des besoins en personnel enseignant sera adoptée dans les meilleurs délais.

Les critères et modalités de l'actuelle législation sur les bourses d'études et les subsides pour les étudiants de l'enseignement supérieur seront reconsidérés dans un sens plus social.

Les modalités de la réglementation actuelle des vacances scolaires seront revues.

## Politique de la Jeunesse

Afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle, le Service National de la Jeunesse sera doté d'un statut légal.

En vue d'une meilleure coordination des activités des mouvements de jeunesse et d'une politique cohérente pour les jeunes, le Gouvernement fera élaborer un plan national, dans le respect de l'autonomie des organisations concernées.

## Transports

La crise économique, la pénurie d'énergie et la restructuration amènent le Gouvernement à réexaminer les moyens et les objectifs en matière de transport dans un souci de cohérence, de concertation, et dans le cadre d'un concept global de politique des transports.

L'utilisation optimale des ressources existantes en matériel de transport, la coordination des intérêts des transports publics et privés et l'adaptation permanente à l'évolution des besoins constitueront les principaux objectifs de la politique des transports que le Gouvernement entend entamer.

### *Les transports terrestres*

Sous la contrainte du caractère de service public des transports en commun, la politique tarifaire s'inspirera d'une gestion économique garantissant un minimum acceptable de financement par les usagers et de critères sociaux. Tout en se prononçant pour le maintien de la gratuité du transport pour les élèves, le Gouvernement réexaminera les modalités de tarification du système de la quasi-gratuité des jeunes sur la base des expériences à acquérir. Les efforts en vue de la création d'une communauté nationale des transports et des tarifs englobant les chemins de fer, les entreprises privées, les transports en commun intercommunaux et communaux seront poursuivis. Les mesures tarifaires seront complétées par une harmonisation, et dans la mesure du possible, par une unification des modalités d'exploitation, en particulier des mesures d'ordre et de sécurité en matière de transports publics. Dans le domaine des transports de marchandises, le Gouvernement veillera à une juste répartition du trafic entre le rail et la route. Les transports combinés (rail/route) seront développés.

Le Gouvernement soutiendra, dans le cadre des limites budgétaires, les efforts des chemins de fer qui devront assurer tous les transports pour lesquels la technique ferroviaire est la mieux adaptée en considération du coût social le moins élevé pour la collectivité. Les grands projets de rationalisation et de modernisation ayant pour objectif d'assurer l'avenir du réseau en améliorant ses méthodes d'exploitation seront poursuivis. La situation géographique de notre

réseau sera valorisée en vue de permettre à notre capitale de jouer le rôle qui lui revient dans le cadre européen.

#### *La navigation fluviale*

Afin de profiter de façon optimale du potentiel économique que constituent la canalisation de la Moselle et le port de Mertert, le Gouvernement s'efforcera de créer dans l'enceinte portuaire une zone industrielle, destinée à accueillir des industries directement tributaires de la voie navigable.

#### *La navigation aérienne*

Le Gouvernement accentuera la politique de la liberté de l'air afin de consolider, voire renforcer le rôle de notre aéroport comme plaque tournante de la circulation aérienne internationale.

Le développement de l'infrastructure aéroportuaire ne sera qu'un moyen parmi d'autres pour défendre la position du Luxembourg comme centre économique, financier, touristique et siège d'institutions internationales.

Le moyen d'y parvenir sera notamment le prolongement de la piste principale, dont la mise en valeur sera complétée par une série de mesures concomitantes ou corollaires telles que la création de zones techniques et industrielles, faisant de notre aéroport un instrument économique de premier ordre.

#### *La circulation routière*

En matière de circulation routière, le Gouvernement entend poursuivre les efforts d'amélioration de l'éducation et de la sécurité, l'accent étant mis sur les catégories d'usagers de la route qui se trouvent le plus exposés au risque d'accidents.

Dans l'intérêt de la qualité de la vie en zone urbaine, il étudiera toute possibilité permettant de réduire les incommodations en provenance de la circulation routière.

### **Communications**

Conscient de l'importance primordiale des moyens de communications pour la vie sociale et pour l'économie nationale, notamment le secteur tertiaire et en particulier les banques et les institutions européennes, le Gouvernement entend tout mettre en œuvre pour améliorer davantage les services des postes et télécommunications et garantir un standard de qualité à la hauteur des besoins des usagers.

Dans le domaine des postes, le Gouvernement étudiera une refonte de l'organisation postale visant la concentration des bureaux de distribution tout en multipliant le nombre des guichets à la disposition du public. La promotion d'un code postal sera examinée ensuite.

Dans le domaine des télécommunications, les efforts tendront à maintenir la fluidité du trafic, à poursuivre l'œuvre d'assainissement des réseaux locaux, à renforcer et à moderniser les équipes d'entretien et de dépannage des installations de télécommunications. L'introduction de nouveaux services de télécommunication sera intensifiée notamment dans

le domaine de la transmission et de la commutation de données.

La mise au point d'un système intégré pour toute l'administration des P. et T. améliorera la gestion même, accélérera les procédures administratives et élargira la gamme des renseignements intéressant le public.

### **Informatique**

Le centre informatique de l'Etat, en pleine mutation vers un centre d'information, permettra au Gouvernement d'appliquer des méthodes scientifiques de gestion, de prévision et de simulation, tout en lui fournissant les éléments d'information de nature financière, économique, administrative, voire juridique dont il aura besoin. Il s'agira notamment d'utiliser d'une façon optimale les moyens financiers et les ressources en personnel de l'Etat par la création de systèmes d'information sur ordinateur consacrés à la comptabilité de l'Etat et à la gestion des effectifs.

La création d'un répertoire général des personnes physiques et morales, enrichi des renseignements à fournir par le recensement général de la population de 1981, constituera un recensement permanent de la population du Grand-Duché.

La nécessité de protéger la vie privée retiendra l'attention du Gouvernement lors de la mise en application de la loi réglementant l'utilisation des données nominatives dans les traitements informatiques.

### **Travaux publics**

#### *Ponts et Chaussées*

Le Gouvernement entend continuer la réalisation du programme fixé par la loi portant création d'un Fonds des Routes, en reconnaissant la priorité aux projets suivants :

- Autoroutes vers Arlon et Metz
- Voie expresse vers Trèves
- Voie expresse Bassin minier
- Route du Nord pour laquelle deux variantes sont en discussion
- Création d'une traversée souterraine entre le viaduc et la Côte d'Eich
- Contournement de la Ville d'Echternach
- Contournement d'Ettelbruck et de Dippach
- Pénétrantes de la capitale.

Pour ce qui est du réseau routier normal, un effort financier appréciable permettra son adaptation aux exigences du trafic moderne, notamment par l'aménagement des traversées de localités. Dans ce contexte le Gouvernement veillera à l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité des piétons.

#### *Bâtiments publics*

Le Gouvernement continuera à considérer comme prioritaire le perfectionnement des infrastructures sanitaires et sociales, scolaires et administratives. Dans cet ordre d'idées, il poursuivra l'achèvement des projets actuellement en voie de réalisation et élaborera un programme prioritaire tenant compte

des demandes formulées par les départements concernés, programme dont une première étape figurera aux propositions budgétaires 1980. Par ailleurs, le Gouvernement est décidé à contribuer activement à la sauvegarde du patrimoine architectural à travers tout le pays et en particulier à la réanimation de certains vieux quartiers.

Le Gouvernement ne négligera aucun effort pour assurer aux Institutions Européennes installées à Luxembourg ou dont l'installation dans notre capitale viendrait à être décidée, des conditions de travail optimales.

### Energie

Le Gouvernement, conscient du rôle prédominant de l'énergie pour le niveau de vie et pour le progrès économique et social, veillera à ce que l'approvisionnement en énergie soit assuré en quantités suffisantes, de façon sûre et à des prix compétitifs avantageux.

Vue notre dépendance absolue de l'étranger en matière d'énergie, le Gouvernement attache une très grande importance

- à la réalisation d'économies d'énergie, et notamment à la réalisation d'économies de produits pétroliers,
- à l'utilisation rationnelle de l'énergie, et
- à l'évolution des technologies nouvelles permettant l'utilisation des énergies nouvelles ou alternatives

Dans cet ordre d'idées, le Gouvernement amplifiera les actions visant à l'information du consommateur et à la sensibilisation de l'opinion publique, il recommandera l'utilisation accrue des moyens de transport publics et le recours à des agents énergétiques autres que le pétrole. Il encouragera la réalisation de systèmes de chauffage-à-distance.

Il créera une structure administrative appropriée pour la mise en oeuvre des actions rentrant dans le domaine des économies d'énergie et de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Dans le secteur des produits pétroliers, le Gouvernement sans pour autant changer les obligations imposées aux sociétés pétrolières en vertu du règlement grand-ducal du 31. 10. 1973 relatif aux obligations de stockage de produits pétroliers, créera les conditions qui permettront de porter les réserves d'essence, de carburant et de combustibles liquides à stocker sur territoire national à l'équivalent de 60 jours de consommation.

Les négociations avec les fournisseurs potentiels en vue de la fourniture de quantités supplémentaires de gaz naturel au Luxembourg seront menées à terme. Le Gouvernement favorisera l'extension de nouveaux réseaux sous l'égide d'une société d'économie mixte à constituer avec participation de l'Etat.

L'approvisionnement en électricité du pays étant assuré contractuellement jusqu'à fin 1985, il y a lieu de renforcer l'infrastructure de transport d'énergie électrique entre le fournisseur et le distributeur. Selon le principe établi, le Gouvernement fera étudier et réaliser pour compte de l'Etat cette infrastructure indispensable à un approvisionnement techniquement sûr.

Le secteur de l'électricité étant le seul secteur du domaine énergétique où une production sur territoire national peut être conçue, le Gouvernement attachera une attention particulière à tout projet de centrale électrique qui pourrait être réalisée sur territoire national.

Il explorera et appréciera les possibilités de réalisation d'une centrale à charbon sur territoire national, et il comparera le résultat de ses investigations avec d'autres alternatives. Dans cet ordre d'idées, il n'envisage point, au cours de la présente législature, la réalisation d'une centrale nucléaire sur territoire national.

Dans le secteur de la distribution d'électricité, le Gouvernement maintiendra au niveau actuel sa participation financière dans la CEGEDEL, laquelle devra être en mesure d'assurer le service public qui lui est confié dans un cadre de saine gestion commerciale.

En attendant la mise en oeuvre d'une nouvelle convention de concession tenant compte des options qui seront prises en matière d'approvisionnement à moyen et à long terme du pays en énergie électrique, le Gouvernement ne dénoncera pas la concession au 31 décembre 1987.

### Aménagement général du Territoire

Le Gouvernement exécutera la loi-cadre du 20 mars 1974 sous tous ses aspects et dans les meilleurs délais. Il veillera notamment à l'élaboration, dans le délai prévu par la loi, des plans d'aménagement locaux pour autant qu'ils n'existent pas encore.

Il établira ou mettra à jour les plans sectoriels voire régionaux prévus par le plan directeur; les domaines touchés répondent à des préoccupations essentielles de notre société : l'emploi, avec les zones industrielles, l'environnement, avec la protection de la nature et la création de zones naturelles.

La révision de la loi du 12 juin 1937 concernant l'aménagement des villes et autres agglomérations importantes devra se situer dans le prolongement logique de la loi du 20 mars 1974 concernant l'aménagement général du territoire.

### Affaires culturelles

Le Gouvernement s'attachera à diffuser dans le pays la compréhension pour les arts et les sciences et d'en favoriser la pratique. L'offre culturelle sera diversifiée quant aux équipements (théâtres, cinémas, concerts, salles de concert, bibliothèques), aussi bien que quant aux programmes.

La création artistique sera favorisée par les expositions temporaires; la possibilité de l'organisation d'un salon permanent de l'art luxembourgeois sera examinée.

L'activité culturelle sera également promue moyennant l'aménagement de certains critères fiscaux.

Le Gouvernement examinera la création d'un « Fonds culturel » alimenté par des recettes extra-budgétaires et destiné à renforcer l'infrastructure culturelle.

Il veillera à la promotion de l'enseignement musical dans le sens d'une meilleure coordination des écoles de musique existantes. A ce propos il étudiera la possibilité de l'organisation de l'enseignement musical sur le plan national.

Le Gouvernement attachera une importance particulière à la conservation, à la restauration et la revitalisation du patrimoine culturel et architectural. En ce sens les efforts tendant à conserver à certaines localités ou parties de localités leur aspect historique, seront favorisés et soutenus.

La recherche scientifique fera l'objet de la sollicitude du Gouvernement. C'est ainsi que les centres de recherche auprès de l'Institut Universitaire et de l'École Technique Supérieure de l'Etat pourront être développés.

### Politique de la santé

La politique de santé du Gouvernement ne doit pas se limiter à garantir à chacun un système de médecine curative développé, mais elle doit également comporter les autres volets, c'est-à-dire la médecine préventive et la réadaptation.

Dans ce but le Gouvernement s'emploiera à sensibiliser le citoyen afin qu'il prenne conscience de la valeur de sa propre santé et qu'il adopte un mode de vie en fonction de la préservation de cette santé. Afin de faire naître cet état d'esprit, le Gouvernement s'efforcera d'intégrer l'information et l'éducation sanitaires dans les programmes scolaires, d'intensifier les campagnes d'éducation pour la santé destinées au grand public ou plus spécialement à des groupes à risque élevé.

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement poursuivra l'action préventive en améliorant les conditions et les instruments de détection précoce de certaines maladies et ceci dans le cadre des institutions et des établissements existants. Fera partie intégrante de cette action la création d'un centre oncologique national au sein du Centre Hospitalier de Luxembourg.

Concomitamment avec la réalisation des projets en cours dans le domaine de l'infrastructure hospitalière, le Gouvernement se consacrera à l'infrastructure médicale en mettant surtout l'accent sur une planification des équipements, axée sur les besoins réels de la population.

Le Gouvernement développera les systèmes de soins de santé primaires dans le but d'éviter des hospitalisations inutiles et de faire soigner bon nombre de malades et surtout de personnes âgées dans de bonnes conditions tout en les maintenant dans leur environnement familial naturel. Il paraît indispensable de mettre sur pied un service national de soins à domicile.

Afin d'éviter que des lits hospitaliers aigus ne soient occupés pendant de longues périodes par des patients dont l'état nécessite exclusivement des soins infirmiers, il est devenu urgent de créer des lits de soins supplémentaires. Le Gouvernement veillera également à la réalisation dans les meilleurs délais du programme de modernisation de l'établissement thermal de Mondorf-les-Bains, afin que dans un proche

avenir tous nos concitoyens puissent profiter des avantages d'une station thermale de première qualité et d'un centre de réadaptation parfaitement équipé.

Quant à l'implantation d'un casino à Mondorf-les-Bains, le Gouvernement prendra une décision, après réexamen des offres.

Sur le plan législatif, le Gouvernement s'appliquera à faire voter incessamment les projets de loi relatifs à l'organisation de certains services sanitaires.

Il s'agit notamment :

- du projet de loi portant organisation de la Direction de la Santé Publique
- du projet de loi portant réorganisation de l'Institut d'Hygiène et de Santé Publique
- du projet de loi concernant le service d'aide hospitalière pour les urgences
- du projet de loi relatif au prélèvement de substances d'origine humaine
- du projet de loi relatif aux laboratoires d'analyses de biologie médicale.

### Education physique et Sports

Le Gouvernement entend porter une attention particulière à l'Education Physique et Sportive, notamment par la rapide mise en vigueur des derniers règlements d'application à prendre en vertu de la loi sportive du 26 mars 1976.

En matière d'infrastructure sportive, le Gouvernement se propose de prévoir des rallonges au 3<sup>e</sup> plan quinquennal d'équipement sportif. Un 4<sup>e</sup> plan quinquennal est envisagé. Il devra être conforme au plan sectoriel en voie d'élaboration et ce dans le cadre de l'aménagement général du territoire. Le Gouvernement entend procéder à court terme à l'agrandissement de l'Institut National des Sports.

Pour le développement du sport de compétition, le Gouvernement envisage de donner un rang prioritaire aux aides financières destinées aux fédérations. La mise à disposition d'entraîneurs fédéraux de haute qualification et la progressive prise en charge financière de ce personnel par l'Etat, sont envisagées. Dans le même ordre d'idées il s'agit de poursuivre la réorganisation de l'École d'Education Physique et des Sports pour permettre une formation spéciale des cadres techniques des fédérations sportives. Aussi seront adaptés en fonction de l'expérience acquise au cours des dernières années les critères applicables pour l'octroi d'un congé sportif.

La promotion du sport scolaire et extrascolaire est une condition indispensable au développement du sport en général. Le recrutement en nombre suffisant de personnel enseignant qualifié est un souci majeur du Gouvernement.

Il y a lieu d'intensifier la politique du « sport pour tous » en faveur du grand public y compris le 3<sup>e</sup> âge.

### Environnement

Quant aux problèmes de l'environnement, le Gouvernement se prononce pour :

- l'élaboration d'études d'impact pour tout projet tant public que privé d'une certaine importance,
- l'introduction progressive du principe pollueur-payeur,
- une meilleure concertation entre les parties intéressées et concernées,
- une meilleure information et éducation de la population.

La législation sectorielle couvrant individuellement la pollution de l'eau, de l'air, la lutte contre le bruit et l'élimination des déchets sera complétée tout en respectant les directives des Communautés Européennes dans ce domaine. Elle sera regroupée dans un code de la qualité de la vie.

Les critères de fixation des priorités pour les mesures d'assainissement de nos cours d'eau, qui seront poursuivies avec conséquence dans le cadre d'un troisième programme quinquennal comporteront à côté des exigences d'ordre hygiénique les intérêts de la pisciculture, de la baignade et de l'intégration naturelle dans le paysage.

En matière de pollution atmosphérique et de lutte contre le bruit un cadastre global des émissions sera établi, comprenant les rejets de l'industrie, de la circulation automobile et du chauffage domestique.

L'élimination des déchets urbains et industriels doit être située dans le contexte d'une gestion globale des déchets.

Le projet de loi sur l'administration de l'environnement en tenant compte de certaines modifications nécessaires en vue d'une centralisation, en particulier dans le domaine de l'eau, sera évacué dans les meilleurs délais. Dès maintenant, il sera procédé à la planification de locaux adéquats.

En vue d'assurer une meilleure collaboration entre administrations, le Gouvernement se prononce pour l'institution d'un comité de coordination pour la politique de l'environnement en y associant aussi les organisations privées.

### Intérieur

Le regroupement des communes par la fusion volontaire et la coopération intercommunale seront encouragés. A cet effet le projet de loi cadre portant fusion volontaire des communes et le schéma unique portant division du pays en secteurs de fusion seront revus. Il sera tenu compte, dans la mesure du possible, des observations que les autorités communales ont émises. La loi sur la coopération intercommunale sera modifiée. Le champ d'application en sera élargi; la possibilité de créer des syndicats mixtes sera inscrite dans la loi.

La réforme de la loi du 24 février 1843 sur l'organisation communale et des districts, souvent envisagée et promise, sera réalisée. Les institutions communales seront démocratisées davantage.

Par ailleurs, le fonctionnement des institutions sera amélioré. Le principe de l'autonomie communale sera réaffirmé et la tutelle administrative sera allégée. L'opportunité de l'institution d'un bourgmestre rémunéré à plein temps dans les villes les plus importantes sera étudiée.

Les clefs de répartition de certains impôts communaux seront révisées en vue de les adapter aux exigences de la situation actuelle.

La politique relative au personnel restera dominée par le principe de l'assimilation des traitements et des pensions des fonctionnaires communaux à ceux des fonctionnaires de l'Etat. Le Statut général du personnel communal sera modifié en conséquence. Le droit de grève et la carrière ouverte seront inscrits dans la loi, le tout en tenant compte de la spécificité du secteur communal.

Les dispositions de la loi électorale relatives aux élections communales seront changées pour permettre aux citoyens une meilleure participation et pour faciliter l'exercice du devoir électoral.

Les efforts faits en vue de l'approvisionnement du pays en eau potable seront poursuivis. L'alimentation afférente de toutes les régions du pays à des prix raisonnables sera garantie. Une étude concernant l'harmonisation du prix de l'eau sera entreprise.

La législation sur les baux à loyer et les baux commerciaux sera revue. Les intérêts légitimes des propriétaires et des locataires seront respectés.

### Justice

Dans le domaine de la Justice il importe de continuer les efforts vers une démocratisation toujours plus poussée du droit et des institutions juridiques.

Le Gouvernement poursuivra les efforts en vue de faciliter l'accès à la justice en développant les moyens d'information adéquats et en éliminant les obstacles économiques. Le travail de l'organisation judiciaire sera amélioré par la réorganisation, la mise à disposition de méthodes rationnelles et un renforcement des effectifs, ceci grâce au vote après réexamen, du projet de loi sur l'organisation judiciaire.

Parallèlement, une simplification des formalités pourra être réalisée par une réforme rapide de la procédure civile. En matière civile encore, priorité devra être reconnue à la protection des personnes ne disposant pas du discernement nécessaire pour assumer seules toutes les responsabilités de la vie.

Dans le domaine pénal, l'accent sera mis sur l'humanisation du droit et plus particulièrement dans l'exécution des peines sans négliger pour autant la sécurité à laquelle les citoyens peuvent prétendre.

Une importance particulière sera accordée au reclassement social et à la réintroduction dans un milieu professionnel et sociologique limitant les risques de criminalité.

A la suite de l'abolition de la peine de mort par voie législative, des peines de substitution seront étudiées.

Une importance particulière sera attachée au combat efficace de la criminalité économique et financière. La création d'un fonds des risques pour l'indemnisation des victimes d'auteurs insolvables de certaines infractions sera mis à l'étude. Le système des privilèges légaux sera réorganisé.

Un service de renseignement autonome sera maintenu. Le Gouvernement veillera à la sauvegarde des droits et libertés individuels et réexaminera le pro-

jet de loi sur la protection de la vie privée en vue de donner une base légale à certains moyens d'investigation.

### **Force publique**

Pour assurer la sécurité extérieure de l'Etat, le Gouvernement honorera les obligations découlant des engagements pris dans le cadre de l'alliance atlantique (OTAN) et se conformera à la directive adoptée en 1977 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement à Londres. Un plan de renouvellement de l'équipement technique de l'Armée portant sur 5 années sera établi.

En vue de la protection des points sensibles du pays en temps de crise internationale, le Gouvernement se propose d'étudier la possibilité de créer une réserve territoriale composée de volontaires rappelés annuellement pour une courte période d'entraînement.

En outre le Gouvernement envisage la remise en état des installations militaires du Centre d'Instruction à Diekirch par étapes successives.

En ce qui concerne la sécurité intérieure, une attention particulière sera réservée à la protection des personnes et de leurs biens. Des mesures coordonnées seront mises en œuvre pour parer à la criminalité de la société moderne dont notamment le trafic des drogues et les attaques à main-armée. A cet effet l'augmentation progressive des effectifs de la Gendarmerie et de la Police sera poursuivie. En plus, la coopération administrative de ces deux corps de police sera perfectionnée de même que leur équipement technique.

Le principe de l'institution d'une brigade mobile appelée essentiellement à assurer la sécurité des personnalités étrangères en mission au Grand-Duché, est confirmé. Le service de la Sûreté Publique reste incorporé dans la Gendarmerie. Les moyens d'investigation mis à la disposition de ce service seront augmentés et son effectif sera renforcé.

Dans le cadre d'une amélioration de l'infrastructure de la Force Publique, le Gouvernement envisage e. a. la construction d'un bâtiment central destiné aux trois commandements et au commissariat central de police.

### **La Politique étrangère**

Le Gouvernement continuera de s'inspirer d'une ligne politique qui a permis au Luxembourg d'affirmer son existence et de préserver sa souveraineté, tout en poursuivant une insertion progressive dans un ensemble de solidarités et d'intégrations plus larges.

Les caractéristiques géographiques et économiques de notre pays font que sa politique étrangère est essentiellement européenne :

Le Gouvernement réaffirme son attachement à des relations privilégiées avec la Belgique dans le cadre de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise, la prochaine révision de ce traité devra encore renforcer et éventuellement adapter les instruments d'une coopération, qui fut toujours loyale et fructueuse.

Il entend également maintenir et accroître la collaboration qui nous unit à nos partenaires belge et néerlandais au sein de l'Union BENELUX sans négliger pour autant les traditionnelles et nécessaires relations d'amitié qui nous unissent à nos deux grands voisins français et allemand.

La pierre angulaire de notre politique européenne demeure cependant notre participation à la Communauté Economique Européenne.

Le Gouvernement souligne son engagement en faveur de l'œuvre d'intégration européenne, il s'emploiera à coopérer activement à la recherche de solutions aux problèmes fondamentaux que pose l'évolution future de l'Europe communautaire.

Le Gouvernement accordera son appui à toute initiative en cours ou à venir qui, pourvu qu'elle respecte l'esprit des Traités, aille vers un renforcement des structures internes de la Communauté ainsi que de son assise démocratique.

Ceci devra se faire à la fois vers l'intérieur par un étoffement des politiques communes dans les domaines régional, social, industriel et énergétique, et vers l'extérieur par le développement des relations tant avec un ensemble de pays méditerranéens et africains, qu'avec nos grands partenaires du monde industrialisé.

Le Luxembourg estime également nécessaire de renforcer les moyens qui permettent à la Communauté, notamment par la coopération politique, de s'exprimer d'une seule voix vers l'extérieur.

Le Gouvernement est fermement décidé à tout mettre en œuvre pour garantir le maintien à Luxembourg des institutions et des services de la Communauté qui y sont installés, et d'asseoir notre position de centre financier européen en favorisant l'implantation de toute future institution européenne œuvrant dans le domaine monétaire et financier.

Le Gouvernement réaffirme son attachement à la politique de détente, il continuera tant sa participation active à la mise en œuvre de l'Acte final de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, que sa participation à toute négociation internationale visant à une réduction réciproque et équilibrée du niveau des armements dans le monde.

Le Gouvernement souligne que la protection nucléaire des Etats-Unis d'Amérique ainsi que la présence de troupes américaines en Europe, constituent la garantie essentielle pour notre sécurité.

Le Gouvernement affirme son ouverture vis-à-vis des préoccupations légitimes du Tiers-Monde.

Fidèle aux engagements pris, le Luxembourg entend participer pleinement aux efforts qu'entreprend actuellement la Communauté des nations en faveur d'un ordre économique international plus juste et plus équitable, entre pays riches et pays pauvres.

Le Luxembourg continuera à œuvrer en faveur de toute solution constructive et raisonnable qui permette de faire face aux difficultés et aux besoins croissants des peuples les plus démunis; dans ce contexte, le Gouvernement se propose d'augmenter le volume global de son aide au développement en vue d'atteindre progressivement l'objectif de 0,7% du

P.N.B. tel qu'il a été retenu dans le cadre des Nations Unies.

C'est dans le même esprit que le Gouvernement entend hâter l'adoption du statut du coopérant dont le projet de loi est déjà soumis aux instances législatives.

Le Gouvernement s'efforcera cependant aussi à insérer notre politique de coopération au développement dans le cadre plus large de nos relations économiques avec les pays en voie de développement qui sont aujourd'hui déjà et deviendront plus encore demain pour nous d'importants partenaires commerciaux et économiques.

Il est évident par ailleurs que notre approvisionnement en matières premières notamment en pétrole dépendra de plus en plus de nos partenaires du Tiers-Monde.

Afin de rétablir l'équilibre de notre balance commerciale face à nos besoins immenses, le Gouvernement entend mener une politique active du commerce extérieur résolument tournée vers l'exportation.

Face à la concurrence effrénée sur les marchés mondiaux, cette action se traduira par l'amélioration des instruments existants, tels que les bonifications d'intérêts du Comité pour la Promotion des Exportations luxembourgeois, les crédits à l'exportation accordés par la Société Nationale de Crédit et d'Investissement, ainsi que la couverture de certains risques d'exportation dans le cadre de l'Office du Dueroire.

Mais le Gouvernement se propose d'aller plus loin en complétant la panoplie de moyens de promotion existants par la création d'instruments nouveaux (dont notamment le crédit d'Etat à Etat, un Fonds du Commerce Extérieur) permettant de tenir compte avec davantage de flexibilité des problèmes spécifiques à différentes opérations d'exportation. Par ailleurs, le Gouvernement continuera à favoriser la collaboration des entreprises exportatrices entre elles, tout comme leurs contacts avec l'Administration.

Le réseau de nos représentations à l'extérieur sera complété et adapté en tenant largement compte des possibilités d'expansion du commerce extérieur.

### Enrôlés de force

Le Gouvernement s'efforcera de trouver une solution définitive et équitable à ce douloureux problème, en reconsidérant le dossier en contact étroit avec les intéressés et en se basant sur la délibération de la commission compétente de la Chambre des Députés et sur la réponse afférente de la Fédération des Enrôlés de Force, datée du 26 juin 1979, ainsi qu'à la lumière des contacts en cours entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne.

### CONCLUSIONS

Le Gouvernement commence sa tâche à une époque marquée encore par de nombreuses incertitudes. Il aura à affronter les divers dangers qui nous guettent : le sous-emploi, la résurgence de l'inflation, la dénatalité, les remous sociologiques. Il nous faut réussir la restructuration industrielle. Le Gouvernement aura à

mener à bonne fin d'importantes réformes dans le domaine social. La situation financière, que l'apport providentiel du secteur tertiaire a maintenu en équilibre en permettant d'accumuler quelques réserves, peut s'avérer progressivement plus tendue. Il aura à défendre et à consolider tout ce qui depuis des années constituait pour le Luxembourg un acquis national lui permettant non seulement de garantir à sa population un niveau de vie envié mais qui, en même temps par cette réussite même, lui renforçait son indépendance et sa position morale sur le plan international.

Rien n'est jamais définitivement acquis dans ce monde. Rien non plus n'est donné gratuitement dans le commerce des nations.

Tout par contre peut être gagné ou regagné par la disponibilité au renouvellement, à l'élan créateur, à l'effort collectif accompli dans l'esprit d'union et de solidarité dans le sacrifice. La dialectique majorité-opposition, essentielle au bon fonctionnement de la démocratie parlementaire, fait partie de cet effort collectif, pourvu qu'il évite les stériles blocages de la suffisance d'esprit et de l'intolérance.

L'information correcte et permanente ainsi que le dialogue faisant participer à l'ébauche des politiques, sont, à nos yeux, les moyens appropriés garantissant un esprit et un comportement civiques dans le chef de nos populations, de leurs représentants politiques aussi bien que professionnels.

Le Gouvernement se prête à cette politique d'ouverture et d'échange, en tout premier lieu à l'égard de votre Chambre, mais aussi vis-à-vis des organismes et organisations défendant des intérêts professionnels ou culturels.

Le programme que je viens de vous exposer s'attaque avec réalisme mais aussi avec la détermination de faire bouger les choses aux problèmes de notre temps. Ses chances de réalisation dépendent, certes, d'événements extérieurs mais autant de notre propre capacité persuasive et de notre faculté d'acceptation des risques politiques que comporte toute véritable action transformatrice en profondeur.

La coalition qui s'est formée entre le parti chrétien-social et le parti démocratique dans la sobre constatation du résultat électoral, est capable à nos yeux, après la confrontation d'idées pendant tout un mois, d'aborder cette tâche dans de bonnes conditions en regardant vers l'avenir et en tendant dans un esprit d'équipe à l'accomplissement de sa tâche nationale.

Nous faisons un appel aux membres de ce Parlement qui ne sont pas membres de la majorité, d'y contribuer selon leurs convictions et, suivant le cas, selon l'esprit de critique objective et constructive qui doit animer toute opposition parlementaire.

Mesdames, Messieurs,

Je conclus en disant que la réalité plate et sombre, le dégrisement que cause un monde qui parfois paraît déshumanisé, ne doivent pas nous empêcher de croire à ce que nous faisons et, en conséquence, et quels que fussent les obstacles, à la faire avec conviction et engagement.